



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N° 84-2019-054

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2019

# Sommaire

## **84\_ARS\_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

84-2019-06-04-005 - 2019-22-0058-Portant modification de la composition du conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Savoie (5 pages)	Page 4
84-2019-06-04-006 - 2019-22-0059 -Portant modification de la composition du bureau, de la commission spécialisée en santé mentale et de la formation spécifique organisant l'expression des usagers du conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Savoie (6 pages)	Page 9
84-2019-05-21-007 - Arrêté 2019-18-0039 fixant les crédits FIR de l'année 2019 (3 pages)	Page 15
84-2019-05-21-006 - Arrêté N° 2019-18-0016 à 0038 fixant les crédits FIR pour l'année 2019 (69 pages)	Page 18
84-2019-06-06-003 - Arrêté n°2019-17-0328 portant rejet à la SASU POLYCLINIQUE LYON NORD de la demande d'autorisation d'activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie selon la modalité d'actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte sur le site de la Polyclinique Lyon-Nord à Rillieux-la-Pape (2 pages)	Page 87
84-2019-06-06-001 - Arrêté n°2019-17-0369 portant autorisation au Centre Hospitalier de Thiers de l'activité de psychiatrie infanto-juvénile sous forme d'hospitalisation à temps partiel de jour sur le site du Centre Hospitalier de Thiers (3 pages)	Page 89
84-2019-06-03-012 - Arrêté n°2019-17-0371 Portant rejet au Centre Hospitalier de Thiers de la demande d'autorisation de l'activité de psychiatrie infanto-juvénile sous forme d'hospitalisation à temps partiel de jour sur le site du Centre Médico-Psychologique Enfants et Adolescents à Cournon d'Auvergne (2 pages)	Page 92
84-2019-05-27-011 - Arrêté n°2019-17-0376 portant composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Condat (Cantal) (3 pages)	Page 94
84-2019-06-07-001 - Arrêté n°2019-17-0381-Portant autorisation de remplacement du scanner PHILIPS Brilliance 16 CT du Centre Hospitalier Albertville-Moùtiers (2 pages)	Page 97
84-2019-05-21-005 - Arrêté N°2019-18-0012 à 0014 fixant les crédits FIR au titre de l'année 2019 (9 pages)	Page 99

## **84\_DREAL\_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes**

84-2019-06-06-002 - Arrêté n° DREAL-SG-2019-06-04-53 du 6 juin 2019 portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes (8 pages)	Page 108
84-2019-06-04-007 - Arrêté n°DREAL-SG-2019-06-04-52 du 4 juin 2019 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes en matière de responsable de budgets opérationnels de programme et de responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État (7 pages)	Page 116



Arrêté n°2019-22-0058

**Portant modification de la composition du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Savoie.**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10 et R.1434-33 à R.1434-40,

Vu la loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158,

Vu le décret n°2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé,

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n°2016-1024 susvisé,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois. La désignation des membres en cours de mandat est faite pour la durée restant à venir.

**Article 2 :** Le Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Savoie est composé de 34 membres au moins et de 50 membres au plus répartis en cinq collèges.

**Collège 1 / Représentants des professionnels et offreurs des services de santé**

a) Représentants des établissements de santé

1. Représentants des personnes morales gestionnaires des établissements de santé :

- **M. Sylvain AUGIER, directeur du CHS de Savoie, FHF, titulaire**
- A désigner, FHF, suppléant
- **M. Rudy LANCHAIS, Directeur du CH de Bourg-Saint-Maurice, FHF, titulaire**
- A désigner, FHF, suppléant
- **Mme Catherine EUDIER, Directrice du Centre Zander, FHP, titulaire**
- Dr Patrice PIPERAKIS, Directeur Général de la Clinique Le Sermay, suppléant

2. Représentants des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

- **Dr Etienne BORY, Président de CME du Centre Hospitalier Albertville-Môùtiers, titulaire**
- Dr Patrick LESAGE, Président de CME du CH Métropole Savoie, FHF, suppléant
- **Dr Boris GODENIR, Présidente de CME du SSR Tresserve, FEHAP-UGECAM, titulaire**
- Pr Jean-Claude GUERIN, CME Etablissements UGECAM, suppléant
- **Dr Laurent DELGOVE, Président de CME du Médipôle de Savoie, FHP, titulaire**
- A désigner, suppléant

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

- **A désigner, titulaire**
- Mme Marie DOCQUIER, Déléguée départementale de Savoie SYNERPA, suppléante
- **Mme Brigitte GOTTARDI, Directrice de l'EHPAD de Beaufort-sur-Doron et de l'EHPAD de Flumet, FHF, titulaire**
- M. Thierry PERNET, Directeur Territorial Filière Santé et Personnes Agées, Croix Rouge Française, suppléant
- **M. Paul RIGATO, Directeur Général d'Accueil Savoie Handicap, FEHAP, titulaire**
- Mme Marie-Claude LAURENT, Présidente de l'UNA Savoie, suppléante
- **Mme Marielle EDMOND, Présidente de l'UDAPEI Savoie, titulaire**
- M. Raymond MIEUSSET, Président de l'APEI de Chambéry, NEXEM, suppléant
- **Mme Régine BURDIN, Directrice du CAMSP de Savoie, URIOPSS, titulaire**
- M. Bernard BONIFACJ, Président de l'ADPEP 74, suppléant

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention, ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

- **M. Aymeric BALET-KILANI, Directeur d'établissement, ANPAA 73, titulaire**
- M. Gérald VANZETTO, Administrateur IREPS Auvergne-Rhône-Alpes, suppléant
- **Mme Catherine BRUN, Administratrice de la FRAPNA Savoie, titulaire**
- M. Jean KERRIEN, Membre de l'Association Vivre en Tarentaise, suppléant
- **Mme Paule TAMBURINI, Directrice de l'Association Savoyarde d'Accueil, de Secours, de Soutien et d'Orientation (La SASSON), titulaire**
- M. Maxime CLOQUIE, Directeur de l'Association Le Pélican, Fédération Addiction, suppléant

d) Représentants des professionnels de santé libéraux

1. Médecins

- **Dr Eric TEIL, Radiologue, URPS Médecins, titulaire**
- Dr Nathalie GELBERT-BAUDINO, Pédiatre, URPS Médecins, suppléante
- **Dr Nicolas DERAÏN, Médecin Généraliste URPS Médecins, titulaire**
- Dr Mickaël GOLOSETTI, Médecin Généraliste, URPS Médecins, suppléant
- **Dr Stéphanie BLACHON, Médecin Généraliste, URPS Médecins, titulaire**
- Dr Marc BARTHEZ, ORL, URPS Médecins, suppléant

2. Représentants des autres professionnels de santé libéraux

- **M. Daniel BURLET, URPS Pharmaciens, titulaire**
- Mme Valérie CHEPEAUX, URPS Biologistes, suppléante
- **M. Jean-Bruno LAFRASSE, URPS Chirurgiens-Dentistes, titulaire**
- M. Paul MERCY, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes, suppléant
- **Mme Magalie JADOT QUINTON, URPS Infirmiers, titulaire**
- Mme Catherine MEY MULLER FEUGA, URPS Orthophonistes, suppléante

e) Représentant des internes en médecine

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

f) Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
- des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
- des communautés psychiatriques de territoire

- **M. Lionel SALOMON, Directeur de la Mutualité Française des Savoie, FNMF, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **Dr Jean-Louis CORREIA, Président Gestionnaire du Pôle de Santé de Chambéry Nord, titulaire**
- Dr Jean-Louis DURAFOR, Facilitateur FemasAURA, MSP du Guiers, suppléant
- **M. Jean-Luc VIGNOULLE, Président de la Maison des Réseaux de Santé de Savoie, titulaire**
- M. Grégory GOSSELIN, Directeur de la Maison des Réseaux de Santé de Savoie, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- **Dr Laurent AMICO, Chef de service HAD, CHMS site Chambéry, titulaire**
- Dr Emmanuelle JACQUET, Médecin coordonnateur, HAD du CH d'Albertville-Moutiers, suppléante

h) Représentant de l'Ordre des médecins

- **Dr Philippe VITTOZ, Secrétaire Général du Conseil Régional Rhône-Alpes de l'Ordre des Médecins et Membre du Conseil Départemental de Savoie de l'Ordre des Médecins, titulaire**
- Dr Jean-Louis VANGI, Président du Conseil Départemental de Savoie de l'Ordre des Médecins, suppléant

**Collège 2 / Représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé**

a) Représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L 1114-1 du code de la santé publique

- **Dr Jean-Michel LASSAUNIERE, UDAF 73, titulaire**
- Mme Odile DE GUILLEBON, Ligue contre le cancer de Savoie, suppléante
- **Dr Gérard BRUN, Bénévole à l'UFC Que Choisir d'Aix-les-Bains, titulaire**
- Mme Claudine GILBERT, Présidente de la Fédération de Savoie de Génération Mouvement, suppléante
- **Mme Anne-Christine COLIN JORE, Déléguée Adjointe à l'AFM Téléthon, titulaire**
- M. Pierre GARDIEN, Membre de l'APF Délégation de Chambéry, suppléant
- **Mme Annick ORSO, Présidente déléguée de l'UNAFAM 73, titulaire**
- M. Didier DESSERS, Trésorier adjoint de l'UNAFAM 73 et Membre du Conseil d'Administration de l'UDAF 73, suppléant
- **M. Joaquim SOARES LEAO, Vice-Président National de la FNAIR, Président Régional et Départemental, titulaire**
- M. Pascal CONTAMINE, Administrateur de la FNAIR, suppléant
- **M. Jean-Marie MORCANT, Membre de l'UDAF 73, titulaire**
- M. Alain ACHARD, Co-Président de l'AFD Diabète 73, suppléant

b) Représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

- **M. Alain ROUZET, Représentant CFTC, PA-CDCA de Savoie, titulaire**
- M. Bernard VILLIERMET, représentant AFAR 73 (Association des familles et amis des résidents de gériatrie) PA, CDCA de Savoie, suppléant
- **Mme Mathilde SONZOGNI, représentante UDAF 73, PA-CDCA, titulaire**
- A désigner, CDCA de Savoie, suppléant
- **M. Patrice BERCEAU-FALLANCOURT, représentant le collectif Handicap 73-PH CDCA de Savoie, titulaire**
- M. Michel VIONNET-FUASSET, représentant le collectif Handicap 73, PH-CDCA, suppléant
- **Mme Christiane MASSALAZ, représentant RETINA France, PH-CDCA, titulaire**
- A désigner, CDCA de Savoie, suppléant

**Collège 3 / Représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements**

a) Conseiller Régional

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

b) Représentant du Conseil Départemental

- **Mme Rozenn HARS, Vice-Présidente du Conseil Départemental de Savoie Déléguée à l'Autonomie et à la Santé, titulaire**
- Mme Christiane BRUNET, Vice-Présidente du Conseil Départemental de Savoie Déléguée à la famille et au lien social, suppléante

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

- **Mme Gaëlle SENE, Médecin départemental PMI de Savoie, titulaire**
- Mme Sylvie GUIGUE, Médecin territorial PMI de Savoie, suppléante

d) Représentants des communautés de communes

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

e) Représentants des communes

- **M. Frédéric BURNIER-FRAMBORET, Maire d'Albertville, titulaire**
- Mme Brigitte BOCHATON, Maire de Jacob-Bellecombette, suppléante
- **M. Fabrice PANNEKOUCKE, Maire de Moutiers, titulaire**
- M. Alain THIEFFENAT, Maire de Bassens, suppléant

**Collège 4 / Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

a) Représentant de l'Etat

- **M. Thierry POTHET, Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Savoie (DDCSPP 73), titulaire**
- M. Pascal BERNIER, Directeur départemental adjoint de la DDCSPP 73, suppléant

b) Représentants des organismes de sécurité sociale

- **Mme Colette VIOLENT, Administratrice de la MSA Alpes du Nord, titulaire**
- Mme Danièle BAUDIN, Vice-Présidente du RSI des Alpes, suppléante
- **M. Patrick LATOUR, Président à la CPAM de la Savoie, Président, titulaire**
- Mme Frédérique GAUTRON, Vice-Présidente de la CPAM de la Savoie, suppléante

**Collège 5 / Personnalités qualifiées**

- Mme Monique CACHEUX, Vice-Présidente de la Mutualité Française des Savoie SSAM, Fédération Nationale de la Mutualité Française
- M. Antoine FATIGA, Comité de Massif des Alpes

**Article 3 :** La composition du collège 2b des "Représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées" sera revue au fur et à mesure de l'installation du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

**Article 4 :** Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, situé au Palais des Juridictions administratives, 184 rue Duguesclin - 69433 LYON Cedex 03.

**Article 5 :** Le directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 4 juin 2019

Par délégation  
Le Directeur général adjoint

Serge MORAIS

Arrêté n°2019-22-0059

**Portant modification de la composition du bureau, de la commission spécialisée en santé mentale et de la formation spécifique organisant l'expression des usagers du Conseil territorial de sante de la circonscription départementale de la Savoie.**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10 et R.1434-33 à R.1434-40,

Vu la loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158,

Vu le décret n°2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé,

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n°2016-1024 susvisé,

#### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Le bureau du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Savoie est composé conformément à l'annexe I du présent arrêté.

**Article 2 :** La commission spécialisée en santé mentale du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Savoie est composée conformément à l'annexe II du présent arrêté.

**Article 3 :** La formation spécifique organisant l'expression des usagers du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Savoie est composée conformément à l'annexe III du présent arrêté.

**Article 4 :** Le directeur de la Stratégie et des Parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 4 juin 2019

Par délégation  
Le Directeur général adjoint

Serge MORAIS

## COMPOSITION DU BUREAU

**Présidente du Conseil territorial de santé :**

Mme Rozenn HARS, collègue 3

**Vice-Président du Conseil territorial de santé :**

M. Joaquim SOARES LEAO, collègue 2

**Président de la Commission spécialisée en santé mentale :**

M. Sylvain AUGIER, collègue 1

**Vice-Président de la Commission spécialisée en santé mentale :**

Dr Philippe VITTOZ, collègue 1

**Président (e) de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :**

M. Jean-Michel LASSAUNIERE, collègue 2

**Vice-Président (e) de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :**

A désigner,

**Personnalité Qualifiée :**

Mme Monique CACHEUX

## ANNEXE II

COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE  
EN SANTE MENTALE

**Président :** M. Sylvain AUGIER, collègue 1

**Vice-Président :** Dr Philippe VITTOZ, collègue 1

**Membres :**

**A désigner, collègue 1, titulaire**

A désigner, collègue 1, suppléant

**Mme Brigitte GOTTARDI, collègue 1, titulaire**

M. Thierry PERNET, collègue 1, suppléant

**M. Paul RIGATO, collègue 1, titulaire**

Mme Marie-Claude LAURENT, collègue 1, suppléante

**M. Aymeric BALET-KILANI, collègue 1, titulaire**

M. Gérald VANZETTO, collègue 1, suppléant

**Mme Catherine BRUN, collègue 1, titulaire**

M. Jean KERRIEN, collègue 1, suppléant

**Dr Stéphanie BLACHON, collègue 1, titulaire**

Dr Marc BARTHEZ, collègue 1, suppléant

**M. Daniel BURLET, collègue 1, titulaire**

Mme Valérie CHEPEAUX, collègue 1, suppléante

**A désigner, 1 représentant des internes en médecine, collègue 1, titulaire**

A désigner, collègue 1, suppléant

**M. Jean-Luc VIGNOULLE, collègue 1, titulaire**

M. Grégory GOSSELIN, collègue 1, suppléant

**A désigner, 1 représentant des organisations de coopération territoriale, collègue 1, titulaire**

A désigner, collègue 1, suppléant

**Dr Laurent AMICO, collègue 1, titulaire**

Dr Emmanuelle JACQUET, collègue 1, suppléante

**Mme Annick ORSO, collègue 2, titulaire**

M. Didier DESSERS, collègue 2, suppléant

**M. Jean-Marie MORCANT, collègue 2, titulaire**

M. Alain ACHARD, collègue 2, suppléant

**Mme Christine MASSALAZ, collègue 2, PH, titulaire**

A désigner, collègue 2, suppléant

**A désigner, collègue 2, titulaire**

A désigner, collègue 2, suppléant

**Mme Rozenn HARS, collègue 3, titulaire**

Mme Christiane BRUNET, collègue 3, suppléante

**A désigner, 1 représentant des communautés de communes, collègue 3, titulaire**

A désigner, collègue 3, suppléant

**M. Frédéric BURNIER-FRAMBORET, collègue 3, titulaire**

Mme Brigitte BOCHATON, collègue 3, suppléant

**M. Thierry POTHET, collègue 4, titulaire**

M. Pascal BERNIER, collègue 4, suppléant

**Mme Colette VIOLENT, collègue 4, titulaire**

Mme Danièle BAUDIN, collègue 4, suppléante

**Suppléant du Président de la Commission Spécialisée en Santé Mentale**

A désigner, collègue 1, suppléant

**Suppléant du Vice-Président de la Commission Spécialisée en Santé Mentale**

Dr Jean-Louis VANGI, collègue 1, suppléant

**Invité permanent en qualité de représentant de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :**

**A désigner, collègue X, titulaire**

A désigner, collègue X, suppléant

## ANNEXE III

**COMPOSITION DE LA FORMATION SPECIFIQUE  
ORGANISANT L'EXPRESSION DES USAGERS**

**Président :** M. Jean-Michel LASSAUNIERE, collègue 2

**Vice-Président :** A désigner,

**Membres :** M. Rudy LANCHAIS, collègue 1, titulaire  
A désigner, collègue 1, suppléant

**Mme Marielle EDMOND, collègue 1, titulaire**  
M. Raymond MIEUSSET, collègue 1, suppléant

**Mme Paule TAMBURINI, collègue 1, titulaire**  
M. Maxime CLOQUIE, collègue 1, suppléant

**A désigner, collègue 2, titulaire**  
A désigner, collègue 2, suppléante

**Dr Gérard BRUN, collègue 2, titulaire**  
Mme Claudine GILBERT, collègue 2, suppléante

**M. Patrice BERCEAU-FALLANCOURT, PH, collègue2, titulaire**  
M. Michel VIONNET-FUASSET, collègue 2, PH, suppléant

**Mme Christiane MASSALAZ, PH, collègue 2, titulaire**  
A désigner, collègue 2, suppléant

**M. Alain ROUZET, PA, collègue 2, titulaire**  
M. Bernard VILLIERMET, PA, collègue 2, suppléant

**Mme Mathilde SONZOGNI, PA, collègue 2, titulaire**  
A désigner, collègue 2, suppléant

**Mme Rozenn HARS, collègue 3, titulaire**  
Mme Christiane BRUNET, collègue 3, suppléante

**M. Fabrice PANNEKOUCKE, collègue 3, titulaire**  
M. Alain THIEFFENAT, collègue 3, suppléant

**M. Patrick LATOUR, collègue 4, titulaire**  
Mme Frédérique GAUTRON, collègue 4, suppléante

**Suppléant du président ou Présidente de la Formation Spécifique Organisant  
l'Expression des Usagers**

Mme Odile DE GUILLEBON, collègue 2, suppléante

**Suppléant du Vice-Président(e) de la Formation Spécifique Organisant l'Expression des Usagers**

A désigner, suppléant

**Invité permanent en qualité de représentant de la Commission spécialisée en santé mentale :**

**M. Jean-Marie MORCANT, collègue 2, titulaire**

M. Alain ACHARD, collègue 2, suppléant

Arrêté n°2019-18-0039

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :  
CH LA MURE (CH Fabrice Marchiol-La Mure)  
N°FINESS : 380780031

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

#### ARRETE

##### **Article 1 :**

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH LA MURE (CH Fabrice Marchiol-La Mure)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **139 603 euros** au titre de l'année 2019.

##### **Article 2 :**

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

##### **Article 3 :**

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

# FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances **380 780 031**  
 Etablissement **CH LA MURE (CH Fabrice Marchiol - La Mure)**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-1 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
				<b>102 981</b>			
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBESPECIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carances Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	102 981	0	0	102 981
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
				<b>146 002</b>			
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDESE Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDESE Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDESE publics		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	146 002	0	-109 380	36 622
				<b>146 002</b>			
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comores		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-1 - Allocation d'études (DE de Haute-Savoie)		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOUS-TOTAL MESURES 4</b>							
				<b>248 983</b>			

<b>Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019</b>	<b>248 983</b>	<b>0</b>	<b>-109 380</b>	<b>139 603</b>
<i>dont pluriannuel</i>	<b>248 983</b>	<b>0</b>	<b>-109 380</b>	<b>139 603</b>
<i>dont annuel</i>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\*Les montants relatifs à la PDESE des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du niveau CPAM

MI 3-3-1 - PDESE Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDESE Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0016

**Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :**  
**CLCC LEON BERARD**  
**N°FINESS : 690000880**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

## **ARRETE**

### **Article 1 :**

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CLCC LEON BERARD** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **2 811 628 euros** au titre de l'année 2019.

### **Article 2 :**

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

### **Article 3 :**

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances 690 000 880  
Etablissement CLCC LEON BERARD

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat avec CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-13 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Réseau des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOLDS TOTALS MESURE 5</b>							
<i>Credits pharmaceutiques</i>							
<i>Credits annexes</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation DBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	256 356	0	0	256 356
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	442 899	0	0	442 899
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	467 085	0	0	467 085
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	339 000	339 000
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	1 126 272	0	0	1 126 272
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Renale Chronique Terminale - IRECT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOLDS TOTALS MESURE 7</b>				2 292 814	0	339 000	2 631 814
<i>Credits pharmaceutiques</i>				2 292 814	0	0	2 292 814
<i>Credits annexes</i>				0	0	339 000	339 000
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	146 002	0	33 814	179 816
<b>SOLDS TOTALS MESURE 8</b>				2 438 814	0	372 814	2 811 628
<i>Credits pharmaceutiques</i>				2 438 814	0	33 814	2 472 628
<i>Credits annexes</i>				0	0	339 000	339 000
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOLDS TOTALS MESURE 9</b>				0	0	0	0
<i>Credits pharmaceutiques</i>				0	0	0	0
<i>Credits annexes</i>				0	0	0	0

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	2 438 814	0	372 814	2 811 628
dont pluriannuel	2 438 814	0	33 814	2 472 628
dont annuel	0	0	339 000	339 000

\*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0017

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :

CLCC JEAN PERRIN

N°FINESS : 630000479

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

## ARRETE

### **Article 1 :**

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CLCC JEAN PERRIN** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **1 149 213 euros** au titre de l'année 2019.

### **Article 2 :**

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

### **Article 3 :**

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 630 000 479  
Etablissement CLCC JEAN PERRIN

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-13 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Raport des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOLDS TOTAUX MESURES 1</b>							
<i>Credits pharmaceutiques</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Regionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Regionale		Annuel	unique	0	0	120 335	120 335
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	612 576	0	0	612 576
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Farmingie - IRICT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	90 000	0	0	90 000
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOLDS TOTAUX MESURES 2</b>							
<i>Credits pharmaceutiques</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	325 470	0	832	326 302
<b>SOLDS TOTAUX MESURES 3</b>							
<i>Credits pharmaceutiques</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agees		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOLDS TOTAUX MESURES 4</b>							
<i>Credits pharmaceutiques</i>							
<i>Credits annuels</i>							

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	1 028 046	0	121 167	1 149 213
dont pluriannuel	1 028 046	0	832	1 028 878
dont annuel	0	0	120 335	120 335

\*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du anvéer CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0018

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :  
INSTITUT CANCEROLOGIE LUCIEN NEUWIRTH  
N°FINESS : 420013492

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

#### ARRETE

##### **Article 1 :**

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **INSTITUT CANCEROLOGIE LUCIEN NEUWIRTH** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **419 214 euros** au titre de l'année 2019.

##### **Article 2 :**

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

##### **Article 3 :**

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 420 013 492  
Etablissement INSTITUT CANCEROLOGIE LUCIEN NEUWIRTH

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Acteurs de soutien et partenariat tout CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-3-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-3-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Atlantique		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTAUX SECTION 1</b>							
<i>Credits pharamaceutiques</i>							
<i>Credits communs</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coopération Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	239 398	0	0	239 398
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Geriatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Medecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Medecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Cafés Ambulanciers		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PMS - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTAUX SECTION 2</b>							
<i>Credits pharamaceutiques</i>							
<i>Credits communs</i>							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	73 001	0	106 815	179 816
<b>SOMME TOTAUX SECTION 3</b>							
<i>Credits pharamaceutiques</i>							
<i>Credits communs</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études DE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTAUX SECTION 4</b>							
<i>Credits pharamaceutiques</i>							
<i>Credits communs</i>							

<b>Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019</b>	<b>312 399</b>	<b>0</b>	<b>106 815</b>	<b>419 214</b>
dont pluriannuel	312 399	0	106 815	419 214
dont annuel	0	0	0	0

\*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0019

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :  
CH HAUT-BUGEY (Oyonnax/Nantua)  
N°FINESS : 010008407

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

#### ARRETE

##### Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH HAUT-BUGEY (Oyonnax/Nantua)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **1 534 922 euros** au titre de l'année 2019.

##### Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

##### Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 10 008 407  
Etablissement CH HAUT-BUGEY (Oyonnax/Nantua)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOUS TOTAL MISSION 1</b>							
Crédits pharamaceutiques							
Crédits annuels							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	147 633	0	0	147 633
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coopération Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	24 232	0	-10 482	13 750
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDiT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Renale Chronique Terminale - IRTC		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOUS TOTAL MISSION 2</b>							
Crédits pharamaceutiques							
Crédits annuels							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	544 225	0	-170 686	373 539
<b>SOUS TOTAL MISSION 3</b>							
Crédits pharamaceutiques							
Crédits annuels							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	1 000 000	1 000 000
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - Allocation d'études (CE de Haute-Savoie)		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOUS TOTAL MISSION 4</b>							
Crédits pharamaceutiques							
Crédits annuels							

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	716 090	0	818 832	1 534 922
dont pluriannuel	716 090	0	-181 168	534 922
dont annuel	0	0	1 000 000	1 000 000

\*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0020

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :

**CH BOURG-EN-BRESSE (Fleyriat)**

N°FINESS : 010780054

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

## ARRETE

### **Article 1 :**

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH BOURG-EN-BRESSE (Fleyriat)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **3 876 813 euros** au titre de l'année 2019.

### **Article 2 :**

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

### **Article 3 :**

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

# FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances **10 780 054**  
Etablissement **CH BOURG-EN-BRESSE (Fleyriat)**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont DLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-3-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-3-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)</b>	<b>Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018</b>	<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>392 332</b>	<b>0</b>	<b>-14 498</b>	<b>377 834</b>
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTALES MESURES 1</b>				<b>392 332</b>	<b>0</b>	<b>-14 498</b>	<b>377 834</b>
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>392 332</i>	<i>0</i>	<i>-14 498</i>	<i>377 834</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>58 455</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>58 455</b>
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>442 899</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>442 899</b>
<b>MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>183 007</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>183 007</b>
<b>MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>41 142</b>	<b>0</b>	<b>55 108</b>	<b>96 250</b>
<b>MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>575 618</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>575 618</b>
<b>MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Gares Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>15 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>
<b>MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRECT		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>MI 2-7-1 - ex-AC - Divers</b>	<b>Equipes mobiles d'infectiologie</b>	<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale</b>	<b>Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat</b>	<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTALES MESURES 2</b>				<b>1 306 122</b>	<b>0</b>	<b>55 108</b>	<b>1 361 230</b>
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>1 306 122</i>	<i>0</i>	<i>55 108</i>	<i>1 361 230</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>214 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>214 500</b>
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - POSES Privées - Gardes *		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-2 - POSES Privées - Astrictes *		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
<b>MI 3-3-3 - MIG S01 - POSES publics</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>1 575 011</b>	<b>0</b>	<b>328 239</b>	<b>1 903 250</b>
<b>SOMME TOTALES MESURES 3</b>				<b>1 789 511</b>	<b>0</b>	<b>328 239</b>	<b>2 117 750</b>
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>1 789 511</i>	<i>0</i>	<i>328 239</i>	<i>2 117 750</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires</b>		<b>Annuel</b>	<b>unique</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MI 4-1-2 - Appui à la réhabilitation et à la certification des comètes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en "Classe 7"	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>MI 4-2-7 - Actions de coopération</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer</b>		<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>mes</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTALES MESURES 4</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019</b>				<b>3 507 964</b>	<b>0</b>	<b>368 849</b>	<b>3 876 813</b>
<i>dont pluriannuel</i>				<i>3 507 964</i>	<i>0</i>	<i>368 849</i>	<i>3 876 813</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

\*Les montants relatifs à la POSES des établissements privés figurent pour information car ils se rapportent à un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - POSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - POSES Privées - Astrictes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0021

**Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :**  
**CH BELLEY (Dr Récamier)**  
**N°FINESS : 010780062**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

#### **ARRETE**

##### **Article 1 :**

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH BELLEY (Dr Récamier)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **488 054 euros** au titre de l'année 2019.

##### **Article 2 :**

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

##### **Article 3 :**

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

# FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances **10 780 062**  
 Etablissement **CH BELLEY (Dr Récamier)**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont OLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-10 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	73 255	0	5 703	79 958
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOUS-TOTAL MESURES 1</b>				<b>73 255</b>	<b>0</b>	<b>5 703</b>	<b>79 958</b>
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>73 255</i>	<i>0</i>	<i>5 703</i>	<i>79 958</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEREDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	20 807	0	0	20 807
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	26 290	0	-12 540	13 750
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Renale Chronique Terminale - IRICT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOUS-TOTAL MESURES 2</b>				<b>47 097</b>	<b>0</b>	<b>-12 540</b>	<b>34 557</b>
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>47 097</i>	<i>0</i>	<i>-12 540</i>	<i>34 557</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astrictes *		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	365 004	0	8 535	373 539
<b>SOUS-TOTAL MESURES 3</b>				<b>365 004</b>	<b>0</b>	<b>8 535</b>	<b>373 539</b>
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>365 004</i>	<i>0</i>	<i>8 535</i>	<i>373 539</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-3 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOUS-TOTAL MESURES 4</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

<b>Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019</b>	<b>485 356</b>	<b>0</b>	<b>2 698</b>	<b>488 054</b>
<i>dont pluriannuel</i>	<i>485 356</i>	<i>0</i>	<i>2 698</i>	<i>488 054</i>
<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

\*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum au profit du groupe CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astrictes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0022

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :  
CH TREVOUX (Montpensier)  
N°FINESS : 010780096

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

#### ARRETE

##### **Article 1 :**

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH TREVOUX (Montpensier)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **64 550 euros** au titre de l'année 2019.

##### **Article 2 :**

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

##### **Article 3 :**

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finiss 10 780 096  
 Etablissement CH TREVOUX (Montpensier)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-10 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	61 001	0	3 549	64 550
MI 1-4-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOUS-TOTAL MEDICINE 3</b>				<b>61 001</b>	<b>0</b>	<b>3 549</b>	<b>64 550</b>
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEREDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Regionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNPSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - ICT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 1-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOUS-TOTAL MEDICINE 7</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDES Privées - Astrictes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDES publics		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
<b>SOUS-TOTAL MEDICINE 8</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-3-3 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'Études (DE de Haute-Savoie)		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOUS-TOTAL MEDICINE 4</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
<b>Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019</b>				<b>61 001</b>	<b>0</b>	<b>3 549</b>	<b>64 550</b>
<i>dont pluriannuel</i>				<i>61 001</i>	<i>0</i>	<i>3 549</i>	<i>64 550</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

\*Les montants relatifs à la PDES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-1-1 - PDES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDES Privées - Astrictes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0023

**Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :**  
**CH MOULINS-YZEURE**  
**N°FINESS : 030780092**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

#### **ARRETE**

##### **Article 1 :**

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH MOULINS-YZEURE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **2 085 646 euros** au titre de l'année 2019.

##### **Article 2 :**

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

##### **Article 3 :**

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 30 780 092  
Etablissement CH MOULINS-YZEURE

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et d'accompagnement dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-3-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attendants		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	203 103	0	4 453	207 556
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME NIVEAU SECTION 1</b>				<b>203 103</b>	<b>0</b>	<b>4 453</b>	<b>207 556</b>
<i>Credits pharamaceutiques</i>				<i>203 103</i>	<i>0</i>	<i>4 453</i>	<i>207 556</i>
<i>Credits communs</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OREPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	368 305	0	0	368 305
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	107 818	0	0	107 818
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	41 250	41 250
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	176 693	0	0	176 693
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - ONEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME NIVEAU SECTION 2</b>				<b>652 418</b>	<b>0</b>	<b>41 250</b>	<b>694 068</b>
<i>Credits pharamaceutiques</i>				<i>652 418</i>	<i>0</i>	<i>41 250</i>	<i>694 068</i>
<i>Credits communs</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *		0	0	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *		0	0	0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	1 331 577	0	-166 272	1 165 305
<b>SOMME NIVEAU SECTION 3</b>				<b>1 331 577</b>	<b>0</b>	<b>-166 272</b>	<b>1 165 305</b>
<i>Credits pharamaceutiques</i>				<i>1 331 577</i>	<i>0</i>	<i>-166 272</i>	<i>1 165 305</i>
<i>Credits communs</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	18 719	0	0	18 719
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	308 432	0	-308 432	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - Allocation d'Etudes IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME NIVEAU SECTION 4</b>				<b>327 131</b>	<b>0</b>	<b>-308 432</b>	<b>18 719</b>
<i>Credits pharamaceutiques</i>				<i>327 131</i>	<i>0</i>	<i>-308 432</i>	<i>18 719</i>
<i>Credits communs</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019</b>				<b>2 514 647</b>	<b>0</b>	<b>-429 001</b>	<b>2 085 646</b>
<i>dont pluriannuel</i>				<i>2 514 647</i>	<i>0</i>	<i>-429 001</i>	<i>2 085 646</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

\*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0024

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :

CH MONTLUCON

N°FINESS : 030780100

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

#### ARRETE

##### **Article 1 :**

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH MONTLUCON** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **2 005 454 euros** au titre de l'année 2019.

##### **Article 2 :**

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

##### **Article 3 :**

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finiss 30 780 100  
Etablissement CH MONTLUCON

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-3-12 - Conseils Locaux de santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-3-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modalisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	122 332	0	-39 949	82 383
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Réseau des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTALES MESURES 4</b>				<b>122 332</b>	<b>0</b>	<b>-39 949</b>	<b>82 383</b>
<i>Credits pharmaceutiques</i>				<i>122 332</i>	<i>0</i>	<i>-39 949</i>	<i>82 383</i>
<i>Credits communs</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation DBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	157 305	0	0	157 305
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	306 570	0	0	306 570
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Regionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	61 475	0	0	61 475
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	68 750	68 750
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	57 093	0	0	57 093
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Cérances Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Renale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTALES MESURES 7</b>				<b>582 493</b>	<b>0</b>	<b>68 750</b>	<b>651 243</b>
<i>Credits pharmaceutiques</i>				<i>582 493</i>	<i>0</i>	<i>68 750</i>	<i>651 243</i>
<i>Credits communs</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *		0	0	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Astreintes *		0	0	0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	966 570	0	305 308	1 271 878
<b>SOMME TOTALES MESURES 8</b>				<b>966 570</b>	<b>0</b>	<b>305 308</b>	<b>1 271 878</b>
<i>Credits pharmaceutiques</i>				<i>966 570</i>	<i>0</i>	<i>305 308</i>	<i>1 271 878</i>
<i>Credits communs</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	75 239	0	-75 239	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et structures sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTALES MESURES 9</b>				<b>75 239</b>	<b>0</b>	<b>-75 239</b>	<b>0</b>
<i>Credits pharmaceutiques</i>				<i>75 239</i>	<i>0</i>	<i>-75 239</i>	<i>0</i>
<i>Credits communs</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

<b>Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019</b>	<b>1 746 584</b>	<b>0</b>	<b>258 870</b>	<b>2 005 454</b>
dont pluriannuel	1 746 584	0	258 870	2 005 454
dont annuel	0	0	0	0

\*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0025

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :

CH VICHY (Jacques Lacarin)

N°FINESS : 030780118

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

## ARRETE

### **Article 1 :**

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH VICHY (Jacques Lacarin)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **2 308 673 euros** au titre de l'année 2019.

### **Article 2 :**

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

### **Article 3 :**

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 30 780 118  
Etablissement CH VICHY (Jacques Lacarin)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et d'accompagnement dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	372 833	0	-84 131	288 702
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Réseau des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTAL MESURES 1</b>				<b>372 833</b>	<b>0</b>	<b>-84 131</b>	<b>288 702</b>
<i>Credits pharamaceutiques</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Credits annexes</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation DBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	156 443	0	0	156 443
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	330 444	0	0	330 444
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	81 573	0	0	81 573
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	41 250	41 250
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	244 956	0	0	244 956
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRTC		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1x - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTAL MESURES 2</b>				<b>813 416</b>	<b>0</b>	<b>41 250</b>	<b>254 686</b>
<i>Credits pharamaceutiques</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Credits annexes</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	1 170 281	0	-4 976	1 165 305
<b>SOMME TOTAL MESURES 3</b>				<b>1 170 281</b>	<b>0</b>	<b>-4 976</b>	<b>1 165 305</b>
<i>Credits pharamaceutiques</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Credits annexes</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la stabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-3 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	186 249	0	-186 249	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-2 - Allocation d'Etudes IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTAL MESURES 4</b>				<b>186 249</b>	<b>0</b>	<b>-186 249</b>	<b>0</b>
<i>Credits pharamaceutiques</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Credits annexes</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

<b>Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019</b>	<b>2 542 779</b>	<b>0</b>	<b>-234 106</b>	<b>2 308 673</b>
dont pluriannuel	2 542 779	0	-234 106	2 308 673
dont annuel	0	0	0	0

\*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0026

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :  
**HOPITAL DE MOZE**  
N°FINESS : 070000096

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

## ARRETE

### Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **HOPITAL DE MOZE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **102 981 euros** au titre de l'année 2019.

### Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

### Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 70 000 096  
Etablissement HOPITAL DE MOZE

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modalisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 1-8-1 - Promotion de la santé Mentale - Rappel des Jalouxants		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMMES TOTALES MESURES 1</b>							
Capacité planifiée				0	0	0	0
Capacité engagée				0	0	0	0
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation CBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-5 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coopération Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNPSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - ONEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Renale Chronique Terminale - IRECT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	102 981	0	0	102 981
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'Infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMMES TOTALES MESURES 2</b>							
Capacité planifiée				102 981	0	0	102 981
Capacité engagée				102 981	0	0	102 981
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
<b>SOMMES TOTALES MESURES 3</b>							
Capacité planifiée				0	0	0	0
Capacité engagée				0	0	0	0
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la Radicalisation et à la certification des comités		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la recroquerie : à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parution en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipements Médicaux de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'Etudes IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMMES TOTALES MESURES 4</b>							
Capacité planifiée				0	0	0	0
Capacité engagée				0	0	0	0
<b>Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019</b>				<b>102 981</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>102 981</b>
<i>dont pluriannuel</i>				<i>102 981</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>102 981</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

\*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du geyeur CPAM

MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0027

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :  
CH VALS D'ARDECHE (Privas/La Voulte)  
N°FINESS : 070002878

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu les arrêtés N°2019-18-0003 du 15 février 2019 portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 ;

## ARRETE

### **Article 1 :**

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH VALS D'ARDECHE (Privas/La Voulte)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **5 073 527 euros** au titre de l'année 2019.

### **Article 2 :**

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

### **Article 3 :**

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances 70 002 878  
 Etablissement CH VALS D'ARDECHE (Privas/La Vouite)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 1-9-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>CLASSE 1 - DATES RECORDES 1</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CLASSE 2 - DATES RECORDES 2</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	295 266	0	0	295 266
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coopération Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AGT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	23 644	0	0	23 644
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	13 750	13 750
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	220 842	0	0	220 842
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PMS - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - DMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>CLASSE 3 - DATES RECORDES 3</b>				<b>599 702</b>	<b>0</b>	<b>13 750</b>	<b>599 702</b>
<b>CLASSE 4 - DATES RECORDES 4</b>				<b>220 842</b>	<b>0</b>	<b>13 750</b>	<b>220 842</b>
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - "PDSes Privées - Gardes"				0	0	0	0
MI 3-3-2 - "PDSes Privées - Astreintes"				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSes publics		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	445 305	0	74 720	520 025
<b>CLASSE 5 - DATES RECORDES 5</b>				<b>445 305</b>	<b>0</b>	<b>74 720</b>	<b>520 025</b>
<b>CLASSE 6 - DATES RECORDES 6</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-3 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	3 300 000	3 300 000
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux	Investissement scannier en Classe 1	Annuel	unique	0	0	700 000	700 000
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>CLASSE 7 - DATES RECORDES 7</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 000 000</b>	<b>4 000 000</b>
<b>CLASSE 8 - DATES RECORDES 8</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CLASSE 9 - DATES RECORDES 9</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 000 000</b>	<b>4 000 000</b>
<b>Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019</b>				<b>985 057</b>	<b>0</b>	<b>4 088 470</b>	<b>5 073 527</b>
<i>dont pluriannuel</i>				<i>985 057</i>	<i>0</i>	<i>88 470</i>	<i>1 073 527</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4 000 000</i>	<i>4 000 000</i>

\*Les montants relatifs à la PDSes des établissements privés figurent pour information car ils représentent un trait de virement maximum au profit du gérant CPAM

MI 3-3-1 - PDSes Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSes Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0028

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :  
CH ARDECHE MERIDIONALE (Aubenas/Vals-les-Bains)  
N°FINESS : 070005566

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

#### ARRETE

##### Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH ARDECHE MERIDIONALE (Aubenas/Vals-les-Bains)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **1 904 020 euros** au titre de l'année 2019.

##### Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

##### Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 70 005 566  
 Etablissement CH ARDECHE MERIDIONALE (Aubenas/Vals-les-Bains)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	193 294	0	-74 489	118 805
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME FINANCE REVISION 1</b>				<b>193 294</b>	<b>0</b>	<b>-74 489</b>	<b>118 805</b>
<i>Calculs pluriannuels</i>				<i>193 294</i>	<i>0</i>	<i>-74 489</i>	<i>118 805</i>
<i>Calculs annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-74 489</i>	<i>118 805</i>
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation DREPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	442 899	0	0	442 899
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Regionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	41 969	0	0	41 969
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Annuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	27 498	0	2	27 500
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	507 087	0	0	507 087
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carances Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME FINANCE REVISION 2</b>				<b>1 013 433</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1 013 435</b>
<i>Calculs pluriannuels</i>				<i>1 013 433</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>1 013 435</i>
<i>Calculs annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astringentes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	617 225	0	148 535	765 760
<b>SOMME FINANCE REVISION 3</b>				<b>617 225</b>	<b>0</b>	<b>148 535</b>	<b>765 760</b>
<i>Calculs pluriannuels</i>				<i>617 225</i>	<i>0</i>	<i>148 535</i>	<i>765 760</i>
<i>Calculs annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-3 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME FINANCE REVISION 4</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Calculs pluriannuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Calculs annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	1 829 972	0	74 048	1 904 020
dont pluriannuel	1 829 972	0	74 048	1 904 020
dont annuel	0	0	0	0

\*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un trait de tirage maximum auprès du gageur CPAM

MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astringentes	Annuel	unique	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0029

**Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :**  
**CH ARDECHE-NORD (Annonay)**  
**N°FINESS : 070780358**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

#### **ARRETE**

##### **Article 1 :**

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH ARDECHE-NORD (Annonay)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **2 706 031 euros** au titre de l'année 2019.

##### **Article 2 :**

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

##### **Article 3 :**

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances 70 780 358  
 Etablissement CH ARDECHE-NORD (Annonay)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-3-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	106 208	0	-11 148	95 060
MI 1-6-1 - Promotion de la santé Mentale - Rassemblement des Guirandats		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTAL MESURES 1</b>				<b>106 208</b>	<b>0</b>	<b>-11 148</b>	<b>95 060</b>
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>106 208</i>	<i>0</i>	<i>-11 148</i>	<i>95 060</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	358 992	0	0	358 992
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Regionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	39 013	0	0	39 013
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	38 611	0	-11 111	27 500
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	419 706	0	0	419 706
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Circons Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TEA		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTAL MESURES 2</b>				<b>858 322</b>	<b>0</b>	<b>-11 111</b>	<b>847 211</b>
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>858 322</i>	<i>0</i>	<i>-11 111</i>	<i>847 211</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes *		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Astrictes *		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	942 448	0	-176 638	765 760
<b>SOMME TOTAL MESURES 3</b>				<b>942 448</b>	<b>0</b>	<b>-176 638</b>	<b>765 760</b>
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>942 448</i>	<i>0</i>	<i>-176 638</i>	<i>765 760</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-3 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie à inscrire en classe 7	Annuel	unique	0	0	1 000 000	1 000 000
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes âgées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTAL MESURES 4</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 000 000</i>	<i>1 000 000</i>
<b>Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019</b>				<b>1 904 978</b>	<b>0</b>	<b>801 053</b>	<b>2 706 031</b>
<i>dont pluriannuel</i>				<i>1 904 978</i>	<i>0</i>	<i>-198 947</i>	<i>1 706 031</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 000 000</i>	<i>1 000 000</i>

\*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Astrictes	Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTAL MESURES 5</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Arrêté n°2019-18-0030

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :

CH SAINT-FLOUR

N°FINESS : 150780088

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

## ARRETE

### **Article 1 :**

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH SAINT-FLOUR** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **522 500 euros** au titre de l'année 2019.

### **Article 2 :**

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

### **Article 3 :**

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 150 780 088  
Etablissement CH SAINT-FLOUR

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-13 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Juridictions		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOUS TOTAL MESURE 6</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-4 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	18 915	0	0	18 915
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	13 750	13 750
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	43 053	0	0	43 053
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOUS TOTAL MESURE 7</b>				<b>61 968</b>	<b>0</b>	<b>13 750</b>	<b>75 718</b>
<i>Credits pluriannuels</i>				<b>61 968</b>	<b>0</b>	<b>13 750</b>	<b>75 718</b>
<i>Credits annuels</i>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes**				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes**				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	212 973	0	233 809	446 782
<b>SOUS TOTAL MESURE 8</b>				<b>212 973</b>	<b>0</b>	<b>233 809</b>	<b>446 782</b>
<i>Credits pluriannuels</i>				<b>212 973</b>	<b>0</b>	<b>233 809</b>	<b>446 782</b>
<i>Credits annuels</i>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise au œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-3 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - s'inscrit en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	19 906	0	-19 906	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études / DE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOUS TOTAL MESURE 9</b>				<b>21 906</b>	<b>0</b>	<b>-19 906</b>	<b>0</b>
<i>Credits pluriannuels</i>				<b>21 906</b>	<b>0</b>	<b>-19 906</b>	<b>0</b>
<i>Credits annuels</i>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019</b>				<b>294 847</b>	<b>0</b>	<b>227 653</b>	<b>522 500</b>
				<i>dont pluriannuel</i>	<b>294 847</b>	<b>0</b>	<b>227 653</b>
				<i>dont annuel</i>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0031

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :  
CH AURILLAC (Henri Mondor)  
N°FINESS : 150780096

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

## ARRETE

### Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH AURILLAC (Henri Mondor)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **2 204 995 euros** au titre de l'année 2019.

### Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

### Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 150 780 096  
 Etablissement CH AURILLAC (Henri Mondor)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Acteurs de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modalisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	23 968	0	-7 290	16 678
MI 1-9-1 - Promotion de la Santé Mentale - Réseau des Juridants		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME FINANCEMENT 2</b>				<b>23 968</b>	<b>0</b>	<b>-7 290</b>	<b>16 678</b>
<i>Credits phinancement</i>				<i>23 968</i>	<i>0</i>	<i>-7 290</i>	<i>16 678</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	138 549	0	0	138 549
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	382 711	0	0	382 711
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Regionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coopération Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	50 835	0	0	50 835
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	41 250	41 250
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	83 369	0	0	83 369
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Créances Ambulanciers		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PMS - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - ONEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - RCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'Infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME FINANCEMENT 3</b>				<b>654 404</b>	<b>0</b>	<b>-48 250</b>	<b>606 154</b>
<i>Credits phinancement</i>				<i>654 404</i>	<i>0</i>	<i>-48 250</i>	<i>606 154</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	109 860	0	0	109 860
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	1 155 142	0	226 601	1 381 743
<b>SOMME FINANCEMENT 4</b>				<b>1 265 002</b>	<b>0</b>	<b>226 601</b>	<b>1 491 603</b>
<i>Credits phinancement</i>				<i>1 265 002</i>	<i>0</i>	<i>226 601</i>	<i>1 491 603</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	134 701	0	-134 701	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation par l'univers en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allotement d'Etudes IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME FINANCEMENT 5</b>				<b>134 701</b>	<b>0</b>	<b>-134 701</b>	<b>0</b>
<i>Credits phinancement</i>				<i>134 701</i>	<i>0</i>	<i>-134 701</i>	<i>0</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	2 079 135	0	125 860	2 204 995
dont pluriannuel	2 079 135	0	125 860	2 204 995
dont annuel	0	0	0	0

\*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAAM

MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0032

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :  
**CH MAURIAC**  
N°FINESS : 150780468

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

## ARRETE

### **Article 1 :**

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH MAURIAC** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **139 603 euros** au titre de l'année 2019.

### **Article 2 :**

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

### **Article 3 :**

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances 150 780 468  
 Etablissement CH MAURIAc

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Jurisconsults		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTAL MESURES 1</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Credits phasés</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEREDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PMS - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	102 981	0	0	102 981
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTAL MESURES 2</b>				<b>102 981</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>102 981</b>
<i>Credits phasés</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDES publics		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	36 622	36 622
<b>SOMME TOTAL MESURES 3</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36 622</b>	<b>36 622</b>
<i>Credits phasés</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	14 416	0	-14 416	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile/Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - Allocation d'atudes IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTAL MESURES 4</b>				<b>14 416</b>	<b>0</b>	<b>-14 416</b>	<b>0</b>
<i>Credits phasés</i>							
<i>Credits annuels</i>							

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	117 397	0	22 206	139 603
dont pluriannuel	117 397	0	22 206	139 603
dont annuel	0	0	0	0

\*Les montants relatifs à la PDES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0033

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :

CH VALENCE

N°FINESS : 260000021

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

## ARRETE

### **Article 1 :**

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH VALENCE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **3 788 981 euros** au titre de l'année 2019.

### **Article 2 :**

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

### **Article 3 :**

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 260 000 021  
Etablissement CH VALENCE

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils locaux de santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	186 224	0	-6 796	179 428
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suspendants		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTAUX MESURES 1</b>				<b>186 224</b>	<b>0</b>	<b>-6 796</b>	<b>179 428</b>
<i>Orléans pharmacovigilance</i>				<i>186 224</i>	<i>0</i>	<i>-6 796</i>	<i>179 428</i>
<i>Orléans amovables</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation DRPEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	442 899	0	0	442 899
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Regionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	160 190	0	0	160 190
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	105 666	0	-9 416	96 250
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	529 440	0	0	529 440
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carence Amouliancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PMS - Structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	30 000	0	0	30 000
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTAUX MESURES 2</b>				<b>1 208 199</b>	<b>0</b>	<b>-9 416</b>	<b>1 208 783</b>
<i>Orléans pharmacovigilance</i>				<i>1 208 199</i>	<i>0</i>	<i>-9 416</i>	<i>1 208 783</i>
<i>Orléans amovables</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes *		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Astringentes *		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	2 488 995	0	-138 221	2 350 774
<b>SOMME TOTAUX MESURES 3</b>				<b>2 488 995</b>	<b>0</b>	<b>-138 221</b>	<b>2 350 774</b>
<i>Orléans pharmacovigilance</i>				<i>2 488 995</i>	<i>0</i>	<i>-138 221</i>	<i>2 350 774</i>
<i>Orléans amovables</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-6 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTAUX MESURES 4</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Orléans pharmacovigilance</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Orléans amovables</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019</b>				<b>3 943 414</b>	<b>0</b>	<b>-154 433</b>	<b>3 788 981</b>
<i>dont pluriannuel</i>				<i>3 943 414</i>	<i>0</i>	<i>-154 433</i>	<i>3 788 981</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

\*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du gageur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astringentes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0034

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :  
**GROUPEMENT HOSPITALIER PORTES PROVENCE (Montélimar/Dieulefit)**  
N°FINESS : 260000047

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

## ARRETE

### Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **GROUPEMENT HOSPITALIER PORTES PROVENCE (Montélimar/Dieulefit)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **2 391 809 euros** au titre de l'année 2019.

### Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

### Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 260 000 047  
 Etablissement GROUPEMENT HOSPITALIER PORTES PROVENCE (Montélimar/Dieulefit)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1	
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 1-3-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modalisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	159 065	0	-8 258	150 807	
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0	
<b>SOMME TOTAL MESURES 1</b>				<b>159 065</b>	<b>0</b>	<b>-8 258</b>	<b>150 807</b>	
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>159 065</i>	<i>0</i>	<i>-8 258</i>	<i>150 807</i>	
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 2-1-10 - Experimentation OBSEPIA		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	295 265	0	0	295 265	
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	139 738	0	0	139 738	
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	50 069	0	18 681	68 750	
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	455 662	0	0	455 662	
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	13 000	0	0	13 000	
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0	
<b>SOMME TOTAL MESURES 2</b>				<b>993 234</b>	<b>0</b>	<b>18 681</b>	<b>972 855</b>	
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>993 234</i>	<i>0</i>	<i>18 681</i>	<i>972 855</i>	
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 3-1-1 - POSES Privées - Gardes *		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 3-1-2 - POSES Privées - Astreintes *		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 3-3-3 - MIG S01 - POSES publics		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	1 410 390	0	-141 803	1 268 587	
<b>SOMME TOTAL MESURES 3</b>				<b>1 410 390</b>	<b>0</b>	<b>-141 803</b>	<b>1 268 587</b>	
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>1 410 390</i>	<i>0</i>	<i>-141 803</i>	<i>1 268 587</i>	
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-1-3 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0	
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0	
<b>SOMME TOTAL MESURES 4</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
				<b>Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019</b>	<b>2 523 189</b>	<b>0</b>	<b>-131 380</b>	<b>2 391 809</b>
				<i>dont pluriannuel</i>	<i>2 523 189</i>	<i>0</i>	<i>-131 380</i>	<i>2 391 809</i>
				<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

\*Les montants relatifs à la POSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum au sein du niveau CPAM

MI 3-1-1 - POSES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0	0
MI 3-1-2 - POSES Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0035

**Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :**

**CH CREST**

**N°FINESS : 260000054**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

## **ARRETE**

### **Article 1 :**

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH CREST** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **698 247 euros** au titre de l'année 2019.

### **Article 2 :**

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

### **Article 3 :**

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégitation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances 260 000 054  
Etablissement CH CREST

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils locaux de santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-13 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 1-6-2 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTAL MESURE 1</b>							
<i>Credits phisico-médicaux</i>							
<i>Credits humains</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OREPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	295 266	0	0	295 266
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carenas Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - RCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	102 981	0	0	102 981
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTAL MESURE 2</b>				398 247	0	0	398 247
<i>Credits phisico-médicaux</i>				398 247	0	0	398 247
<i>Credits humains</i>				0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
<b>SOMME TOTAL MESURE 3</b>							
<i>Credits phisico-médicaux</i>							
<i>Credits humains</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	300 000	300 000
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTAL MESURE 4</b>				0	0	300 000	300 000
<i>Credits phisico-médicaux</i>				0	0	0	0
<i>Credits humains</i>				0	0	300 000	300 000
<b>Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019</b>				<b>398 247</b>	<b>0</b>	<b>300 000</b>	<b>698 247</b>
<i>dont pluriannuel</i>				<i>398 247</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>398 247</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>300 000</i>	<i>300 000</i>

\*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du niveau CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0036

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :

CH DIE

N°FINESS : 260000104

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

## ARRETE

### **Article 1 :**

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH DIE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **2 176 224 euros** au titre de l'année 2019.

### **Article 2 :**

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

### **Article 3 :**

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 260 000 104  
Etablissement CH DIE

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat (dont CLJ)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-11 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 1-5-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTAUX MESURES 1</b>							
<i>Crédits pluriannuels</i>							
<i>Crédits annuels</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBERPENIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PMS - Structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	102 981	0	0	102 981
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTAUX MESURES 2</b>							
<i>Crédits pluriannuels</i>							
<i>Crédits annuels</i>							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDESES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDESES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDESES publics		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	73 001	0	242	73 243
<b>SOMME TOTAUX MESURES 3</b>							
<i>Crédits pluriannuels</i>							
<i>Crédits annuels</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	2 000 000	2 000 000
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-2 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMME TOTAUX MESURES 4</b>							
<i>Crédits pluriannuels</i>							
<i>Crédits annuels</i>							

<b>Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019</b>	<b>175 982</b>	<b>0</b>	<b>2 000 242</b>	<b>2 176 224</b>
dont pluriannuel	175 982	0	242	176 224
dont annuel	0	0	2 000 000	2 000 000

\*Les montants relatifs à la PDESES Des Etablissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du panier CPAM.

MI 3-1-1 - PDESES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDESES Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0037

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :  
**HOPITAUX DROME-NORD (Romans/Saint-Vallier)**  
N°FINESS : 260016910

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

## ARRETE

### Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **HOPITAUX DROME-NORD (Romans/Saint-Vallier)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **1 955 323 euros** au titre de l'année 2019.

### Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

### Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess : 260 016 910  
 Etablissement : HOPITAUX DROME-NORD (Romans/Saint-Vallier)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-1 - Actions de soutien et partenariat dont CLJ		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-41 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentat		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	90 637	0	-12 223	78 414
MI 1-8-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rassemblement des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SUB-TOTAL MESURES 1</b>				<b>90 637</b>	<b>0</b>	<b>-12 223</b>	<b>78 414</b>
<b>Credits pluriannuels</b>				<b>90 637</b>	<b>0</b>	<b>-12 223</b>	<b>78 414</b>
<b>Credits annuels</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBERPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	358 992	0	0	358 992
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	56 746	0	0	56 746
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	51 422	0	-10 172	41 250
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	444 607	0	0	444 607
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carances Ambulanciers		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - COMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRICT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	102 981	0	0	102 981
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SUB-TOTAL MESURES 2</b>				<b>1 024 746</b>	<b>0</b>	<b>-10 172</b>	<b>1 014 574</b>
<b>Credits pluriannuels</b>				<b>1 024 746</b>	<b>0</b>	<b>-10 172</b>	<b>1 014 574</b>
<b>Credits annuels</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes *		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDES Privées - Astreintes *		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDES publics		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	1 019 467	0	-147 134	872 333
<b>SUB-TOTAL MESURES 3</b>				<b>1 019 467</b>	<b>0</b>	<b>-147 134</b>	<b>872 333</b>
<b>Credits pluriannuels</b>				<b>1 019 467</b>	<b>0</b>	<b>-147 134</b>	<b>872 333</b>
<b>Credits annuels</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-3 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agees		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SUB-TOTAL MESURES 4</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Credits pluriannuels</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Credits annuels</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019</b>	<b>2 124 852</b>	<b>0</b>	<b>-169 529</b>	<b>1 955 323</b>
<i>dont pluriannuel</i>	<b>2 124 852</b>	<b>0</b>	<b>-169 529</b>	<b>1 955 323</b>
<i>dont annuel</i>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\*Les montants relatifs à la PDES des établissements privés figurant pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0038

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :  
**GROUPE HOSPITALIER MUTUALISTE DE GRENOBLE**  
N°FINESS : 380012658

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

## ARRETE

### Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **GROUPE HOSPITALIER MUTUALISTE DE GRENOBLE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **1 969 788 euros** au titre de l'année 2019.

### Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

### Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

# FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances **380 012 658**  
 Etablissement **GROUPE HOSPITALIER MUTUALISTE DE GRENOBLE**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de jouvence et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-12 - Conseils locaux de santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-4 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 1-8-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOUS-TOTAL MESURES 3</b>							
<i>Crédits pluriannuels</i>							
<i>Crédits annuels</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseau de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation DBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	295 266	0	0	295 266
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Regionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	225 566	0	0	225 566
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	50 324	0	4 676	55 000
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	297 861	0	0	297 861
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - CMEDt		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Renale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'Infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOUS-TOTAL MESURES 7</b>							
<i>Crédits pluriannuels</i>							
<i>Crédits annuels</i>							
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	1 238 469	0	-142 374	1 096 095
<b>SOUS-TOTAL MESURES 8</b>							
<i>Crédits pluriannuels</i>							
<i>Crédits annuels</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des CHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOUS-TOTAL MESURES 4</b>							
<i>Crédits pluriannuels</i>							
<i>Crédits annuels</i>							
<b>Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019</b>				<b>2 107 486</b>	<b>0</b>	<b>-137 698</b>	<b>1 969 788</b>
<i>dont pluriannuel</i>				<i>2 107 486</i>	<i>0</i>	<i>-137 698</i>	<i>1 969 788</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

\*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-17-0328

**Portant rejet à la SASU POLYCLINIQUE LYON NORD de la demande d'autorisation d'activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie selon la modalité d'actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte sur le site de la Polyclinique Lyon-Nord à Rillieux-la-Pape**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté n°2018-1922 du 28 mai 2018 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes portant sur l'adoption du schéma régional de santé 2018-2023 du projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes le 14 juin 2018 ;

Vu l'arrêté n°2018-1970 du 14 juin 2018 portant fixation, pour l'année 2018, du calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation des activités de soins et équipements matériels lourds relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté n°2018-5212 du 27 septembre 2018 portant fixation du bilan quantifié de l'offre de soins pour la période de dépôt des demandes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ouverte du 15 octobre au 15 décembre 2018 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la demande présentée par la SASU POLYCLINIQUE LYON NORD, 65 rue des contaminés, 69140 RILLIEUX-LA-PAPE, en vue d'obtenir l'autorisation d'activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie selon la modalité d'actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte sur le site de la Polyclinique Lyon-Nord à Rillieux-la-Pape ;

Vu l'avis émis par la commission spécialisée de l'organisation des soins dans sa séance du 15 mai 2019 ;

Considérant les dispositions de l'article R.6122-34 du code de la santé publique qui prévoient les motifs de refus d'une décision d'autorisation ;

Considérant que le projet présenté porte sur la création d'une activité nouvelle sur le nord de l'agglomération lyonnaise ;

Considérant que cette activité existe déjà sur plusieurs sites au sein de l'agglomération lyonnaise ainsi qu'au nord de la zone Lyon ;

Considérant que le projet présenté ne répond pas aux besoins de prise en charge rapide et sécurisée des populations résidant au sud de la zone Lyon ;

Considérant que dès lors le projet présenté ne répond pas aux besoins de santé de la population ;

Considérant que la demande présentée ne permet pas d'apprécier le respect des conditions techniques et de fonctionnement dans la mesure où les informations concernant les conditions d'accès et de permanence des soins vingt-quatre heures sur vingt-quatre ne sont pas suffisamment précisées ;

Considérant que la demande n'est pas compatible avec l'objectif du Schéma Régional de Santé visant à améliorer l'accessibilité aux soins en s'appuyant sur les coopérations pour consolider l'offre de proximité et offrir aux usagers des parcours de soins coordonnés, en ce qu'elle accentue la concentration des ressources médicales dans l'agglomération lyonnaise ;

**ARRETE**

Article 1 : La demande présentée par la SASU POLYCLINIQUE LYON NORD, 65 rue des contaminés, 69140 RILLIEUX-LA-PAPE, en vue d'obtenir l'autorisation d'activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie selon la modalité d'actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte sur le site de la Polyclinique Lyon-Nord à Rillieux-la-Pape est rejetée.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Conformément aux articles L.6122-10-1 et R.6122-42 du code de la santé publique, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé dans un délai de deux mois à compter de sa notification au promoteur. Le recours hiérarchique ne constitue pas un préalable au recours contentieux.

Article 3 : Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 4 : Le Directeur de la direction de l'offre de soins et le Directeur de la délégation départementale du Rhône de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 6 juin 2019

Par délégation,  
Le Directeur général adjoint

Serge Morais

Arrêté n°2019-17-0369

**portant autorisation au Centre Hospitalier de Thiers de l'activité de psychiatrie infanto-juvénile sous forme d'hospitalisation à temps partiel de jour sur le site du Centre Hospitalier de Thiers**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté n°2018-1922 du 28 mai 2018 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes portant sur l'adoption du schéma régional de santé 2018-2023 du projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes le 14 juin 2018 ;

Vu l'arrêté n°2018-1970 du 14 juin 2018 portant fixation, pour l'année 2018, du calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation des activités de soins et équipements matériels lourds relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté n°2018-5212 du 27 septembre 2018 portant fixation du bilan quantifié de l'offre de soins pour la période de dépôt des demandes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ouverte du 15 octobre au 15 décembre 2018 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la demande présentée par le Centre Hospitalier de Thiers, Route de fau 63300 - Thiers, en vue d'obtenir l'autorisation d'activité de psychiatrie infanto-juvénile sous forme d'hospitalisation à temps partiel de jour sur le site du Centre Hospitalier de Thiers ;

Vu l'avis émis par la commission spécialisée de l'organisation des soins dans sa séance du 15 mai 2019 ;

Considérant que la demande présentée répond aux besoins de santé de la population en ce qu'elle réduit les inégalités de l'offre de soins entre les différents territoires en augmentant, notamment, l'offre dans les zones les moins bien pourvues ;

Considérant que la demande présentée permettra d'améliorer l'accessibilité aux soins en repositionnant chaque dispositif du parcours de soins psychiatrique à sa juste place, en plaçant les Centres Médico-Psychologiques (CMP) comme porte d'entrée du dispositif et les hôpitaux de jour comme véritables alternatives à l'hospitalisation temps plein ;

Considérant que la demande présentée est compatibles avec les objectifs du schéma régional de santé qui promeut une organisation de l'offre en santé permettant d'améliorer l'accès aux soins. La demande permettra ainsi d'apporter une réponse aux besoins de prises en charge des jeunes enfants et des adolescents ;

**ARRETE**

**Article 1 :** La demande présentée par le Centre Hospitalier de Thiers, Route de fau 63300 - Thiers, en vue d'obtenir l'autorisation d'activité de psychiatrie infanto-juvénile sous forme d'hospitalisation à temps partiel de jour sur le site du Centre Hospitalier de Thiers, est acceptée.

**Article 2 :** Conformément à l'article L.6122-11 du code de la santé publique, sous peine de caducité, cette opération devra faire l'objet d'un début de mise en œuvre dans un délai de trois ans à compter de la réception du présent arrêté et être achevée dans un délai de quatre ans.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

241 rue Garibaldi - CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03 -04 72 34 74 00 - [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr)

Article 3 : Lorsque le titulaire de l'autorisation mettra en œuvre l'activité de soins, il en fera sans délai la déclaration au Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par tout moyen assurant des garanties équivalentes de réception à date certaine. La déclaration devra également comporter les engagements à la conformité de l'activité de soins aux conditions de l'autorisation.

Article 4 : La durée de validité de la présente autorisation est de sept ans à compter de la date de réception à l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes de la déclaration de mise en fonctionnement de cette activité.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Conformément aux articles L.6122-10-1 et R.6122-42 du code de la santé publique, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé dans un délai de deux mois à compter de sa notification au promoteur. Le recours hiérarchique ne constitue pas un préalable au recours contentieux.

Article 6 : Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 7 : Le Directeur de la direction de l'offre de soins et le Directeur de la délégation départementale du Puy de Dôme de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 06/06/2019

Par délégation  
Le Directeur général adjoint

Serge MORAIS

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

241 rue Garibaldi - CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03 -04 72 34 74 00 - [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr)

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 (décret 2018-687 du 1<sup>er</sup> août 2018), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) de l'ARS ([ars-ara-dpd@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-dpd@ars.sante.fr)).

Arrêté n°2019-17-0371

**Portant rejet au Centre Hospitalier de Thiers de la demande d'autorisation de l'activité de psychiatrie infanto-juvénile sous forme d'hospitalisation à temps partiel de jour sur le site du Centre Médico-Psychologique Enfants et Adolescents à Cournon d'Auvergne**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté n°2018-1922 du 28 mai 2018 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes portant sur l'adoption du schéma régional de santé 2018-2023 du projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes le 14 juin 2018 ;

Vu l'arrêté n°2018-1970 du 14 juin 2018 portant fixation, pour l'année 2018, du calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation des activités de soins et équipements matériels lourds relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté n°2018-5212 du 27 septembre 2018 portant fixation du bilan quantifié de l'offre de soins pour la période de dépôt des demandes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ouverte du 15 octobre au 15 décembre 2018 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la demande présentée par le Centre Hospitalier de Thiers, Route de fau 63300 - Thiers, en vue d'obtenir l'autorisation d'activité de psychiatrie infanto-juvénile sous forme d'hospitalisation à temps partiel de jour sur le site du Centre Médico-Psychologique Enfants et Adolescents à Cournon d'Auvergne ;

Vu l'avis émis par la commission spécialisée de l'organisation des soins dans sa séance du 15 mai 2019 ;

Considérant que l'implantation de l'hôpital de jour de la sectorisation de Thiers-Ambert sur la commune de Cournon d'Auvergne à proximité immédiate de l'agglomération clermontoise ne permet pas une couverture optimale des besoins de prises en charge et ne répond pas aux exigences de proximité promues par le PRS ;

Considérant que la demande n'est pas conforme aux conditions d'implantation de l'activité de soins de psychiatrie infanto-juvénile, les objectifs quantifiés de l'offre de soins étant atteints ;

**ARRETE**

Article 1 : La demande présentée par le Centre Hospitalier de Thiers, Route de fau 63300 - Thiers, en vue d'obtenir l'autorisation d'activité de psychiatrie infanto-juvénile sous forme d'hospitalisation à temps partiel de jour sur le site du Centre Médico-Psychologique Enfants et Adolescents à Cournon d'Auvergne est rejetée.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Conformément aux articles L.6122-10-1 et R.6122-42 du code de la santé publique, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé dans un délai de deux mois à compter de sa notification au promoteur. Le recours hiérarchique ne constitue pas un préalable au recours contentieux.

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

241 rue Garibaldi - CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03 -04 72 34 74 00 - [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr)

Article 3 : Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 4 : Le Directeur de la direction de l'offre de soins et le Directeur de la délégation départementale du Puy de Dôme de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 03/06/2019

Par délégation,  
Le Directeur général adjoint

Serge MORAIS

Arrêté n°2019-17-0376

**portant composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Condat (Cantal)**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, R.6143-1 à R.6143-4 et R.6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu l'arrêté ARS n° 2019-17-0055 du 22 janvier 2019 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé fixant la composition du conseil de surveillance ;

Considérant la désignation de Monsieur Maurice PALLUT, comme représentant de l'EPCI Pays de Gentiane, au conseil de surveillance du centre hospitalier de Condat, en remplacement de Madame PONCHET PASSEMARD ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Les dispositions de l'arrêté ARS n° 2019-17-0055 du 22 janvier 2019 sont abrogées.

**Article 2 :** Le Conseil de surveillance du centre hospitalier - Route de Bort - 15190 CONDAT, établissement public de santé de ressort communal est composé des membres ci-après :

**I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1) en qualité de représentant des collectivités territoriales :

- **Monsieur Jean MAGE**, maire de la commune de Condat ;
- **Monsieur Maurice PALLUT**, représentant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre Pays de Gentiane ;

- **Monsieur Charles RODDE**, représentant du Président du Conseil départemental du Cantal.

2) en qualité de représentants du personnel :

- **Monsieur le Docteur Adrian TOMA**, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- **Madame Caroline BARBAT**, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- **Madame Maryline MAZIOU**, représentante désignée par les organisations syndicales.

3) en qualité de personnalités qualifiées :

- **Madame Anne BRIANT**, personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé ;
- **Mesdames Yvette BENECH et Nicole SENE**, représentantes des usagers désignées par le Préfet du Cantal.

## **II - Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :**

- le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant ;
- le vice-président du directoire du centre hospitalier de Condat ;
- le directeur de la Caisse d'assurance maladie désignée en application du premier alinéa de l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale, ou son représentant ;
- un représentant des familles de personnes accueillies pour les établissements délivrant des soins de longue durée ou gérant un EHPAD ;
- un représentant de la structure chargée de la réflexion d'éthique au sein du centre hospitalier de Condat.

**Article 3 :** Conformément à l'article L6143-7 du code de santé publique, le directeur du centre hospitalier participe aux séances du conseil de surveillance de son établissement.

**Article 4 :** Conformément à l'article R6143-11 du code de santé publique, les séances du conseil de surveillance ne sont pas publiques.

**Article 5 :** La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R. 6143-12 du code de la santé publique.

**Article 6 :** Seuls les membres ayant produit leur attestation de non incompatibilité peuvent siéger au sein du conseil de surveillance.

Conformément à l'article R.6143-13 du Code de Santé Publique, « *les membres des conseils de surveillance qui tombent sous le coup des incompatibilités ou incapacités prévues à l'article L.6143-6 démissionnent de leur mandat. A défaut, ils sont déclarés démissionnaires d'office par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé* ».

**Article 7 :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 8 :** Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Clermont-Ferrand, le 27 mai 2019

Pour le Directeur général  
et par délégation,

La responsable du Pôle coopération et  
gouvernance des établissements

Signé : Emilie BOYER

Arrêté n°2019-17-0381

**Portant autorisation de remplacement du scanner PHILIPS Brillance 16 CT du Centre Hospitalier Albertville-Moûtiers**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté n°2018-1922 du 28 mai 2018 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes portant sur l'adoption du schéma régional de santé 2018-2023 du projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes le 14 juin 2018 ;

Vu l'arrêté n°2018-1918 du 20 juin 2018 portant modification des échéances des autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds, suite à l'allongement de la durée des autorisations ;

Vu l'arrêté n°2018-17-0141 du 30 novembre 2018 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes portant renouvellement tacite d'autorisations d'activité de soins et d'équipements matériels lourds ;

Vu la demande présentée par le Centre Hospitalier Albertville-Moûtiers, 253 Rue Pierre de Coubertin, 73208 Albertville, en vue d'obtenir le remplacement du scanner Philips Brillance 16 CT, autorisé par délibération n°2008/208 du 12 novembre 2008 et installé le 19 octobre 2009, sur le site du Centre Hospitalier de Moutiers ;

Considérant que la demande présentée ne modifie pas le bilan des objectifs quantifiés dans la mesure où il s'agit d'un équipement déjà identifié dans le schéma régional de santé sur la zone « SAVOIE » ;

Considérant que la présente demande satisfait au principe de l'amélioration des soins notamment en termes de qualité, de sécurité et de prise en charge, en ce que le changement de l'appareil obsolète permettra de réduire le temps des examens et le délai des rendez-vous ;

## ARRÊTE

Article 1 : La demande présentée par le Centre Hospitalier Albertville-Moûtiers, 253 Rue Pierre de Coubertin, 73208 Albertville, en vue d'obtenir le remplacement du scanner Philips Brillance 16 CT, sur le site du Centre Hospitalier de Moutiers, est acceptée.

Article 2 : Ce remplacement ne modifie pas la durée de validité de l'autorisation existante.

Article 3 : Lorsque le titulaire de l'autorisation mettra en œuvre l'équipement matériel lourd, il en fera sans délai la déclaration au Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par tout moyen assurant des garanties équivalentes de réception à date certaine. La déclaration devra également comporter les engagements à la conformité de l'équipement matériel lourd aux conditions de l'autorisation.

Article 4 : Une visite de conformité pourra être réalisée par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes dans les six mois suivant la mise en œuvre de l'équipement matériel lourd et selon les modalités prévues à l'article D.6122-38 du code de la santé publique.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Conformément aux articles L.6122-10-1 et R.6122-42 du code de la santé publique, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé dans un délai de deux mois à compter de sa notification au promoteur. Le recours hiérarchique ne constitue pas un préalable au recours contentieux.

Article 6 : Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 7 : Le Directeur de la direction de l'offre de soins et le Directeur de la délégation départementale de la Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Clermont-Ferrand, le 7 juin 2019

Pour le directeur général et par délégation  
Le directeur délégué régulation de l'offre de soins  
Hospitalière

Hubert WACHOWIAK

Arrêté n°2019-18-0012

**Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :**  
**HOSPICES CIVILS DE LYON**  
**N°FINESS : 690781810**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

#### **ARRETE**

##### **Article 1 :**

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **HOSPICES CIVILS DE LYON** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **21 874 054 euros** au titre de l'année 2019.

##### **Article 2 :**

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

##### **Article 3 :**

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 690 781 810  
Etablissement HOSPICES CIVILS DE LYON

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat droit CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-10 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentat		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modalisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	1 790 390	0	154 946	1 945 336
MI 1-8-1 - Promotion de la Santé Mentale - Réseau des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOUS-TOTAL MESURES 1</b>				<b>1 790 390</b>	<b>0</b>	<b>154 946</b>	<b>1 945 336</b>
<b>Credits phinanciers</b>				<b>1 790 390</b>	<b>0</b>	<b>154 946</b>	<b>1 945 336</b>
<b>Credits annuels</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	1 026 493	0	0	1 026 493
MI 2-2-3 - Réseau Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	1 136 947	0	0	1 136 947
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	1 729 201	0	0	1 729 201
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	264 263	0	134 487	398 750
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Geriatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	1 915 073	0	0	1 915 073
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carence Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	42 348	42 348
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	85 000	0	0	85 000
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Renale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie LUCOG		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	389 981	0	0	389 981
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	356 923	356 923
<b>SOUS-TOTAL MESURES 2</b>				<b>6 546 506</b>	<b>0</b>	<b>539 308</b>	<b>7 085 814</b>
<b>Credits phinanciers</b>				<b>6 546 506</b>	<b>0</b>	<b>539 308</b>	<b>7 085 814</b>
<b>Credits annuels</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>399 973</b>	<b>399 973</b>
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	429 000	0	-78 000	351 000
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDESES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDESES Privées - Astringentes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDESES publics		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	13 885 647	0	-1 698 902	12 186 745
<b>SOUS-TOTAL MESURES 3</b>				<b>14 314 647</b>	<b>0</b>	<b>-1 776 902</b>	<b>12 537 745</b>
<b>Credits phinanciers</b>				<b>14 314 647</b>	<b>0</b>	<b>-1 776 902</b>	<b>12 537 745</b>
<b>Credits annuels</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	224 657	0	0	224 657
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>mes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	35 000	35 000
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	50 000	50 000
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOUS-TOTAL MESURES 4</b>				<b>224 657</b>	<b>0</b>	<b>85 000</b>	<b>309 657</b>
<b>Credits phinanciers</b>				<b>224 657</b>	<b>0</b>	<b>85 000</b>	<b>309 657</b>
<b>Credits annuels</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>85 000</b>	<b>85 000</b>

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	22 876 652	0	-1 002 598	21 874 054
dont pluriannuel	22 876 652	0	-1 487 469	21 389 183
dont annuel	0	0	484 871	484 871

\*Les montants relatifs à la PDESES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAIM

MI 3-3-1 - PDESES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDESES Privées - Astringentes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0013

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :

**CHU GRENOBLE-ALPES**

**N°FINESS : 380780080**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

#### **ARRETE**

##### **Article 1 :**

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CHU GRENOBLE-ALPES** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **10 324 751 euros** au titre de l'année 2019.

##### **Article 2 :**

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

##### **Article 3 :**

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finiss 380 780 080  
Etablissement CHU GRENOBLE-ALPES

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat sont CL3		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc/Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	404 952	0	29 201	434 153
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOUS-TOTAL MISSIONS 1</b>				<b>404 952</b>	<b>0</b>	<b>29 201</b>	<b>434 153</b>
<i>Credits pharamaceutiques</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEREDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	352 957	0	0	352 957
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	590 528	0	0	590 528
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	709 896	0	0	709 896
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	133 901	0	-23 901	110 000
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	836 859	0	0	836 859
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	483 288	0	66 712	550 000
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Caracés Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	25 000	0	0	25 000
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	28 214	28 214
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	200 000	0	0	200 000
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	120 000	120 000
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	356 923	356 923
<b>SOUS-TOTAL MISSIONS 2</b>				<b>3 332 425</b>	<b>0</b>	<b>549 948</b>	<b>3 882 373</b>
<i>Credits pharamaceutiques</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PSDA		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	468 000	0	0	468 000
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PSDA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDESES Privées - Gardes *		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDESES Privées - Astreintes *		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDESES publics		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	6 436 781	0	-929 560	5 507 221
<b>SOUS-TOTAL MISSIONS 3</b>				<b>4 904 781</b>	<b>0</b>	<b>-929 560</b>	<b>3 975 221</b>
<i>Credits pharamaceutiques</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-3 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agees		Annuel	unique	0	0	35 000	35 000
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études DE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOMMES TOTALES MISSIONS 4</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35 000</b>	<b>35 000</b>
<i>Credits pharamaceutiques</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>35 000</i>	<i>35 000</i>

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	10 642 162	0	-317 411	10 324 751
dont pluriannuel	10 642 162	0	-737 548	9 904 614
dont annuel	0	0	420 137	420 137

\*Les montants relatifs à la PDESES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du gageur CPAM

MI 3-3-1 - PDESES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDESES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0014

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :

**CHU SAINT-ETIENNE**

**N°FINESS : 420784878**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

## ARRETE

### **Article 1 :**

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CHU SAINT-ETIENNE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **8 033 258 euros** au titre de l'année 2019.

### **Article 2 :**

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

### **Article 3 :**

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :**

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Par délégation  
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

# FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances **420 784 878**  
 Etablissement **CHU SAINT-ETIENNE**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CL3		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)</b>	<b>Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018</b>	<b>Pluriannuel</b>	<b>12<sup>èmes</sup></b>	<b>658 316</b>	<b>0</b>	<b>17 650</b>	<b>675 966</b>
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOUS-TOTAL MESURES 3</b>				<b>658 316</b>	<b>0</b>	<b>17 650</b>	<b>675 966</b>
<b>Credits pluriannuels</b>				<b>658 316</b>	<b>0</b>	<b>17 650</b>	<b>675 966</b>
<b>Credits annuels</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation QBEREDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-2-3-1 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	279 296	0	0	279 296
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	441 581	0	150 000	591 581
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5-1 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5-2 - MIG P08 - AQT - ACTION en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	356 438	0	0	356 438
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-7-1 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	97 384	0	40 116	137 500
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	751 871	0	0	751 871
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-11-1 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	25 000	0	0	25 000
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - iRCT		Annuel	unique	0	0	18 571	18 571
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	356 923	356 923
<b>SOUS-TOTAL MESURES 7</b>				<b>1 908 376</b>	<b>0</b>	<b>368 606</b>	<b>2 277 000</b>
<b>Credits pluriannuels</b>				<b>1 908 376</b>	<b>0</b>	<b>368 606</b>	<b>2 277 000</b>
<b>Credits annuels</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	234 000	0	0	234 000
MI 3-1-4-1 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-4-1 - POSES Privées - Gardes *		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-4-2 - POSES Privées - Astreintes *		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - POSES publics		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	5 575 772	0	-1 014 127	4 561 645
<b>SOUS-TOTAL MESURES 8</b>				<b>5 812 772</b>	<b>0</b>	<b>-1 014 127</b>	<b>4 798 645</b>
<b>Credits pluriannuels</b>				<b>5 812 772</b>	<b>0</b>	<b>-1 014 127</b>	<b>4 798 645</b>
<b>Credits annuels</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	44 467	0	0	44 467
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 <sup>èmes</sup>	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agees		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études / DE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
<b>SOUS-TOTAL MESURES 9</b>				<b>44 467</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>44 467</b>
<b>Credits pluriannuels</b>				<b>44 467</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>44 467</b>
<b>Credits annuels</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019</b>	<b>8 464 125</b>	<b>0</b>	<b>-430 867</b>	<b>8 033 258</b>
<i>dont pluriannuel</i>	<b>8 464 125</b>	<b>0</b>	<b>-806 361</b>	<b>7 657 764</b>
<i>dont annuel</i>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>375 494</b>	<b>375 494</b>

\*Les montants relatifs à la POSES des établissements privés figurent sous information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - POSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - POSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de  
l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

**Arrêté n° DREAL-SG-2019-06-04-53 du 6 juin 2019  
portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales aux agents de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes**

**La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes**

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;
- Vu l'arrêté NOR :DEVK1531352A du 1<sup>er</sup> janvier 2016, portant nomination de la directrice régionale et des directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement (région Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2016-20 du 04 janvier 2016 du préfet de région, portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu l'arrêté n° 2018-415 du 7 décembre 2018 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, portant délégation de signature en matière d'attributions générales à Madame Françoise NOARS, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Auvergne-Rhône-Alpes ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Par arrêté préfectoral n°2018-415 du 7 décembre 2018, délégation de signature est donnée à Madame Françoise NOARS, pour les actes et décisions figurants aux articles 1 à 5 de l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à Madame Françoise NOARS.

Sont exclus de la présente délégation :

- les arrêtés de subvention et les conventions de financement (titre 6) liant l'État aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- les constitutions et la composition des comités, commissions et missions d'enquête institués par des textes législatifs ou réglementaires.
- les décisions de gestion du domaine public (acquisition, aliénation, affectation) ;
- les arrêtés réglementaires de portée générale ;
- les correspondances et décisions adressées aux ministres, secrétaires d'État, parlementaires en exercice et préfets de département, aux présidents du conseil régional, des conseils généraux et des communautés d'agglomération ;
- les courriers et décisions adressés à l'attention personnelle des élus ;
- les arrêtés d'ouverture d'enquête publique, de déclaration d'utilité publique, de cessibilité ;
- les requêtes, déférés, mémoires hors référés, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions ;

Subdélégation est donnée pour l'ensemble des actes et décisions précités à :

M. Eric TANAYS	directeur régional délégué
M. Yannick MATHIEU	directeur adjoint
M. Patrick VAUTERIN	directeur adjoint
M. Patrick VERGNE	directeur adjoint

Dans les limites fixées par les articles 3.2 et 3.3 de la note générale d'organisation de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, et dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et de leurs compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), subdélégation est donnée pour l'ensemble des actes et décisions précités, aux chefs de service, de délégation, de mission, d'unité départementale et à leurs délégués et leurs adjoints respectifs :

Nom	Service	Fonction
Mme Karine BERGER	CIDDAE	cheffe de service
M. David PIGOT	CIDDAE	chef de service délégué
M. Christophe LIBERT	CIDDAE	adjoint au chef de service

M. Christophe CHARRIER	BRMPR	chef du service
Mme Hélène MICHAUX	BRMPR	adjointe au chef de service
M. Gilles PIROUX	PRNH	chef de service
Mme Nicole CARRIÉ	PRNH	chefe de service déléguée
Mme Mériem LABBAS	PRNH	adjointe au chef de service
M. Christophe DEBLANC	EHN	chef de service
Mme Marie-Hélène GRAVIER	EHN	chefe de service déléguée
M. Dominique BARTHELEMY	EHN	adjoint au chef de service
Mme Emmanuelle ISSARTEL	EHN	adjointe au chef de service
M. Sébastien VIENOT	PRICAE	chef de service
M. Romain CAMPILLO	PRICAE	chef de service délégué
Mme Sabine MATHONNET	HCVD	chefe de service
M. Vincent TIBI	HCVD	chef de service adjoint
M. Fabrice GRAVIER	MAP	chef de service
M. Christophe MERLIN	MAP	chef de service délégué
Mme Cendrine PIERRE	RCTV	chefe de service
M. Laurent ALBERT	RCTV	chef de service délégué
M. Régis HONORE	SG	secrétaire général
M. Thierry LAHACHE	SG	secrétaire général délégué
Mme Fabienne SOLER	CPPC	chefe de service
Mme Aline DUGOUAT	CPPC	adjointe à la cheffe de service
M. Mohammed SAIDI	PARHR	chef de service
Mme Marie - Paule JUILHARD	PARHR	chefe de service déléguée
M. Nicolas CROSSONNEAU	DZC	adjoint au chef de la délégation
M. Patrick MARZIN	UD A	chef de l'unité départementale
M. Jean-Pierre SCALIA	UD A	adjoint au chef de l'unité départementale
M. Pierre VINCHES	UiD CAP	chef délégué de l'unité interdépartementale
M. Lionel LABELLE	UiD CAP	adjoint au chef de l'unité interdépartementale
M. Gilles GEFFRAYE	UiD DA	chef de l'unité interdépartementale
M. Boris VALLAT	UiD DA	adjoint au chef de l'unité interdépartementale
M. Mathias PIEYRE	UD I	chef de l'unité départementale
Mme Claire-Marie N'GUESSAN	UD I	adjoint au de l'unité départementale
M. Bruno GABET	UD I	adjoint au chef de l'unité départementale
M. Pascal SIMONIN	UiD LHL	chef de l'unité interdépartementale
M. Fabrice CHAZOT	UiD LHL	chef délégué de l'unité interdépartementale

M. Jean-Yves DUREL	UD R	chef de l'unité départementale
Mme Christelle MARNET	UD R	adjoint au chef de l'unité départementale
M. Christophe POLGE	UD R	adjoint au chef de l'unité départementale du Rhône
Mme Magalie ESCOFFIER	UD R	adjoint au chef de l'unité départementale
Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU	UiD DS	cheffe de l'unité interdépartementale
M. Christian GUILLET	UiD DS	Adjoint à la cheffe de l'unité interdépartementale
Mme Céline DAUJAN	MJ	cheffe de la mission juridique
Guillaume GARDETTE	MJ	Adjoint à la cheffe de la mission juridique
Mme Géraldine DEROZIER	COM	cheffe de la mission communication

Concernant les sujets particuliers suivants, délégation de signature est accordée, en sus des chefs de service, chefs de service délégués ou adjoints, chefs de délégation, mission et unité départementale et interdépartementale cités précédemment :

- **1A – Acquisitions foncières et expropriation**

Dispositions particulières au domaine des acquisitions foncières et expropriation au titre « de la voirie nationale et des opérations dont l'État est le maître d'ouvrage, y compris les autoroutes et voies expressives »

NOM	Service	Pôle	Fonction
M. Julien DURAND	MAP	OE	Chef de pôle
M. Fabrice BRIET	MAP	OE	Adjoint au chef de pôle
M. Eric SEPTAUBRE	MAP	OO	Chef de pôle
M. François GRANET	MAP	OO	Adjoint au chef de pôle
M. Olivier MURRU	MAP	OML	Chef de pôle
M. Cyrille BERNAGAUD	MAP	AFF	Chef de pôle
Mme Aurélie BRUGIERE	MAP	AFF	Adjoint au chef de pôle
Mme Florence GEREMIA	MAP	AFF	Cheffe de l'unité de Lyon

- **1B – Contrôle et réglementation des transports**

M. Frédéric EVESQUE	RCTV	CSE	Chef de pôle
Mme Estelle POUTOU	RCTV	CRSO	Cheffe de pôle
Mme Béatrice ROUGANNE	RCTV	CRSO	Cheffe d'unité réglementation des transports routiers
Mme Myriam LAURENT-BROUTY	RCTV	RSE	Cheffe de pôle
Mme Sylviane MERARD	RCTV	RSE	Chef de cellule 1
Mme Laurence MOUTTET	RCTV	RSE	cheffe d'unité réglementation des transports routiers
Mme Jocelyne TAVARD	RCTV	RSE	Cheffe de cellule 2
Mme Françoise BARNIER	RCTV	/	Chargée de mission

Mme Cosette LAGARDE	RCTV	RSO	Adjointe au chef de l'unité réglementation des transports routiers
---------------------	------	-----	--

• **1C – Prévention et adaptation aux changements climatiques, énergie**

M. Jean-Jacques FORQUIN	PRICAE	CAE	Chef de pôle
Mme Évelyne BERNARD	PRICAE	CAE	Cheffe de pôle délégué

• **1D – Autorité environnementale (avis et décisions après examen au cas par cas qui ne soumettent pas à étude d'évaluation environnementale)**

Mme Mireille FAUCON	CIDDAE	AE	Cheffe de pôle
M. Yves MEINIER	CIDDAE	AE	Adjoint de la cheffe de pôle

• **1E – Actes de gestion des ressources humaines**

Mme Yasmine RAUGEL	SG	RH	Chargée de mission RH
Mme Magali BRUNET	SG	RH	Cheffe de l'unité proximité Clermont-Ferrand et indemnitaire
Mme Agnès BAILLEUL	SG	RH	Cheffe de l'unité carrière et suivi des effectifs
M. Stéphane BOUTORINE	SG	RH	Chef de l'unité RH proximité Lyon

**ARTICLE 2 :**

L'arrêté du DREAL-SG-DREAL-SG-2019-03-06-29 du 6 mars 2019 portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes est abrogé.

**ARTICLE 3 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

fait à Lyon le 6 juin 2019  
pour le préfet et par délégation,  
la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,  
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

*Signé*

Françoise NOARS

SG	Secrétariat Général
BF	Pôle « budgétaire et financier »
LI	Pôle « logistique immobilier »
RH	Pôle « ressources humaines - formation - gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences »
BF	Pôle « budgétaire et financier »
MP	« Mission pilotage »
TI	Pôle « technologies de l'information »
H et S	Pôle « hygiène et sécurité »
CLAS	« Comité local d'action sociale »
COM	Service communication
MJ	Service mission juridique
MQ	Service mission qualité
DZC	Service délégation de zone et préparation à la crise
CIDDAE	Service connaissance, information, développement durable, autorité environnementale
AE	Pôle « autorité environnementale »
COS	Pôle « connaissance et observations statistiques »
SeDD	Pôle « stratégie et développement durable »
SIG	Pôle « système d'information géographique »
BRMPR	Service Bassin Rhône-Méditerranée et Plan Rhône
DB	Pôle « délégation de bassin »
PR	Pôle « plan Rhône »
PRNH	Prévention des risques naturels et hydrauliques
HPCA	Pôle « hydrométrie prévision des crues Allier »
HPCAN	Pôle « hydrométrie prévision des crues Alpes du Nord »
HPCGD	Pôle « hydrométrie prévision des crues Grand Delta »
HPCRaS	Pôle « hydrométrie prévision des crues Rhône amont Saône »
OH	Pôle « ouvrages hydrauliques »
PRN	Pôle « prévention risques naturels »
EHN	Service Eau Hydroélectricité et Nature
PN	Pôle « politique de la nature »
PME	Pôle « préservation des milieux et des espèces »
PE	Pôle « politique de l'eau »
PEH	Pôle « police de l'eau et hydroélectricité »
HCVD	Service Habitat, Construction, Ville Durable
GPLC	Pôle « gouvernances, politiques locales, connaissance »

PPBVD	Pôle « parc privé, bâtiment, ville durable »
PPPSL	Pôle « parc public et politiques sociales du logement »
MAP	Service Mobilité Aménagement Paysages
SA	Pôle « stratégie animation »
OO	Pôle « opérationnel ouest »
OML	Pôle « opérationnel métropole lyonnaise »
OE	Pôle « opérationnel est »
AFF	Pôle « affaires foncières et financières »
PRICAE	Service Prévention des Risques Industriels, Climat Air Énergie
4S	Pôle « risques sanitaires, sols et sous-sol »
CAE	Pôle « climat air énergie »
CAP	Pôle « canalisations appareils à pression »
CF	Pôle « Cellule financière »
RA	Pôle risques accidentels
PRC	Pôle « risques chroniques »
RCTV	Service Réglementation et Contrôles des Transports et des Véhicules
CRSO	Pôle « contrôle et réglementation secteur ouest »
CSE	Pôle « contrôle secteur est »
RSE	Pôle « réglementation secteur est »
CCPC	Service Commande Publique et Prestations Comptables
CP	Pôle « commande publique »
CPCM	Pôle « centre de prestations comptables mutualisé »
PARHR	Service Pilotage, Animation et Ressources Humaines Régionales
AA	Mission « d'appui à l'Animation »
GAPR	Pôle « gestion administrative, paye et retraites »
PR	Pôle « pilotage régional
RRH	Pôle « régional ressources humaines »
SR	Pôle « social régional »
UD - UiD	Unité Départementale – Unité Interdépartemental
UD A	Unité Départementale de l'Ain
CTE SSP	Cellule territoriale eau SSP
CSS-DA-S	Cellule Sous-Sol - Déchets Air - Santé
CRT	Cellule risques technologiques
CV	Cellule véhicules
UiD CAP	Unité Interdépartementale Cantal - Allier - Puy-de-Dôme
UiD DA	Unité Interdépartementale Drome - Ardèche

UD I	Unité Départementale de l'Isère
UiD LHL	Unité Interdépartementale Loire - Haute-Loire
UD R	Unité Départementale du Rhône
UiD DS	Unité Interdépartementale Savoie – Haute-Savoie (UiD 2 Savoies)
CT	Cellule Territoriale
CD-SSP	Cellule Déchets, Sites et Sols Pollués
CCEDI	Cellule Carrières, Explosifs, Déchets Inertes
CRT	Cellule Risques Technologiques
CCTV	Cellule Contrôles Techniques des Véhicules
BARPI	Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels
MIGT	Missions d'inspection générale territoriales
ASN	Autorité de Sécurité nucléaire
PISLC	Pôle Interrégional de Production de Statistiques sur le Logement et la Construction
Pôle CT	Pôle contrôles Techniques
Pôle MEA	Pôle matériaux, énergie, agroalimentaire



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

**Arrêté n°DREAL-SG-2019-06-04-52 du 4 juin 2019  
portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes en matière de responsable de  
budgets opérationnels de programme et de responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement  
secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État**

**La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes**

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;
- Vu l'arrêté NOR :DEVK1531352A du 1<sup>er</sup> janvier 2016, portant nomination de la directrice régionale et des directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement (région Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions de directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu l'arrêté n°2016-20 du 04 janvier 2016 du préfet de région, portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté n° 2018-415 du 7 décembre 2018 du préfet de région, portant délégation de signature à Madame Françoise NOARS ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Au vu de l'arrêté n° 2018-415 du 7 décembre 2018, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, subdélégation de signature est donnée à M. Eric TANAYS, directeur régional délégué et MM. Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN, Patrick VERGNE, directeurs adjoints.

### ARTICLE 2 :

En qualité de **responsable de budget opérationnel de programme** délégué des BOP régionaux suivants :

- 113, Paysage, eau et biodiversité ;
- 135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
- 159 Expertise information géographique et météorologie ;
- 181 Prévention des risques ;
- 203 Infrastructures et services de transports ;
- 217 Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables.

A l'effet de :

- Recevoir les crédits relevant des BOP précités .
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution financière conformément au schéma d'organisation financière joint en annexe de l'arrêté 2018-415 du 7 décembre 2018
- Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services et entre les actions ou sous-actions des BOP.

En qualité de **responsable d'unités opérationnelles**, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les budgets opérationnels de programme suivants :

- 113, Paysage, eau et biodiversité ;
- 135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
- 159 Expertise information géographique et météorologie ;
- 174 Énergies, climat et après-mines
- 181 Prévention des risques ;
- 203 Infrastructures et services de transports ;
- 217 Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ;

En l'absence de Mme Françoise NOARS, MM. Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, subdélégation de signature est donnée, pour l'ensemble des programmes pour l'exercice de la compétence de **responsable des budgets opérationnels de programmes** régionaux, à :

- M. Mohammed SAIDI, chef du service pilotage, animation et ressources humaines régionales.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, sont autorisés à signer les actes relatifs à la compétence de responsable des budgets opérationnels de programmes régionaux, à l'effet de recevoir et répartir les crédits des programmes, et de responsable de la zone de gouvernance des effectifs, dans les mêmes conditions :

- Mme Marie-Paule JUILHARD, cheffe déléguée du service pilotage, animation et ressources humaines régionales, M. Sébastien REVELLO, chef de pôle pilotage régionale, Mme Karine MASSON, adjointe au chef de pôle pilotage régional, Mortaria HAMDAD, chargée de programmation et de gestion budgétaire et Mme Véronique PORTRAT, assistante de gestion.

Par programme, en tant que « pilote de BOP », pour l'exercice de la compétence de responsable des budgets opérationnels de programmes régionaux à l'effet répartir entre les UO les crédits du programme concerné :

- M. Christophe DEBLANC, chef du service eau, hydroélectricité et nature et à Mme Marie-Hélène GRAVIER, cheffe de service déléguée eau hydroélectricité et nature pour ce qui concerne les crédits du programme 113 « paysage, eau et biodiversité » (PEB) ;
- Mme Sabine MATHONNET, cheffe du service habitat, construction, ville durable, M. Vincent TIBI, adjoint au chef de service et chef de pôle, M. Jérôme BECCA VIN et Mme Lydie BOSC, chefs de pôle pour ce qui concerne les crédits du programme 135 « urbanisme, territoire, amélioration de l'habitat » (UTAH) ;
- M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie et M. Romain CAMPILLO, chef de service délégué, pour ce qui concerne les crédits du programme 181 « prévention des risques » régional (PR) ;
- M. Christophe CHARRIER, chef du service bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône, Mme Hélène MICHAUX, adjointe au chef de service, pour ce qui concerne les crédits du programme 181 « prévention des risques » bassin (PR) ;

- M. Gilles PIROUX, chef du service prévention des risques naturels et hydraulique et Mme Nicole CARRIE, cheffe de service déléguée, pour ce qui concerne les crédits du programme 181 « prévention des risques » régional et bassin (PR) ;
- M. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysage, M. Christophe MERLIN, chef de service délégué, MM. Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel ouest, François GRANET, adjoint au chef de pôle, Julien DURAND, chef de pôle opérationnel Est et M. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle pour ce qui concerne les crédits du programme 203 « infrastructures et services de transport » (IST).

### **ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, MM. Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, tous les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur le budget opérationnel de programme n°333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » action 1, à M. Régis HONORE, secrétaire général et M. Thierry LAHACHE, secrétaire général délégué.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis HONORE et M. Thierry LAHACHE, sont autorisés à signer les actes relatifs à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, des crédits alloués ou des dépenses autorisées, dans la limite de leurs attributions, à :

- M. Nicolas CROSSONNEAU chef adjoint de la délégation de zone et préparation à la crise ;
- M. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysages, M. Christophe MERLIN, chef de service délégué, M. Julien DURAND, chef de pôle opérationnel Est, MM. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle, Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel Ouest, François GRANET, adjoint au chef de pôle, Mme Carole EVELLIN-MONTAGNE, cheffe de pôle stratégie animation, M. Christophe BALLEST-BAZ, chef de pôle délégué ;
- Mme Karine BERGER, cheffe du service connaissance, information, développement durable et autorité environnementale, M. David PIGOT, chef de service délégué et Christophe LIBERT adjoint de la cheffe de service ;
- Mme Sabine MATHONNET, cheffe du service habitat, construction, ville durable, M. Vincent TIBI, adjoint au chef de service, M. Jérôme BECCAVIN, chef de pôle parc privé, bâtiment, ville durable et Mme Lydie BOSC, cheffe de pôle parc public et politiques sociales du logement ;
- M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie et M. Romain CAMPILLO, chef de service délégué ;
- M. Jean-François BOSSUAT, chef du bureau d'analyse des risques et pollutions industriels et M. Vincent PERCHE, adjoint au chef du bureau d'analyse des risques et pollutions industriels ;
- M. Gilles PIROUX, chef du service prévention des risques naturels et hydrauliques, Mme Nicole CARRIE, cheffe de service délégué et Mme Mériem LABBAS, adjointe au chef de service et cheffe de pôle ;
- M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, Mme Marie-Hélène GRAVIER, cheffe de service eau hydroélectricité et nature déléguée, Mme Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service et M. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service ;
- M. Christophe CHARRIER, chef du service bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône, Mme Hélène MICHAUX, adjointe au chef de service ;
- Mme Cendrine PIERRE, cheffe du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules et M. Laurent ALBERT chef de service délégué ;
- M. Patrick MARZIN, chef de l'unité départementale de l'Ain ;
- M. Pierre VINCHES, chef délégué de l'unité interdépartementale Cantal-Allier-Puy-de Dôme ;
- M. Gilles GEFFRAYE, chef de l'unité interdépartementale Drôme-Ardèche ;
- M. Mathias PIEYRE, chef de l'unité départementale de l'Isère ;
- M. Pascal SIMONIN chef de l'unité interdépartementale Loire-Haute-Loire ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale Rhône ;
- Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, cheffe de l'unité interdépartementale des deux Savoie ;
- Mme Cécile DAUJAN, cheffe de la mission juridique ; et Guillaume GARDETTE, adjoint à la cheffe de la mission juridique ;
- Mme Géraldine DEROZIER, cheffe de la mission communication.

### **ARTICLE 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, MM. Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, subdélégation de signature est donnée à M. Régis HONORE, secrétaire général et M. Thierry LAHACHE, secrétaire général délégué pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État imputées sur les budgets opérationnels suivants :

programme n°333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » action 2,  
compte d'affectation spéciale (CAS) 723 « Opérations immobilières déconcentrées »

#### **ARTICLE 5 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, MM. Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer les pièces justificatives à la rémunération des agents et l'état liquidatif mensuel des mouvements de paye à :

- M. Mohammed SAIDI, chef du service pilotage, animation et ressources humaines régionales ;
- Mme Marie-Paule JUILHARD, cheffe de service déléguée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohammed SAIDI et Mme Marie-Paule JUILHARD :

- Mme Margo BARNOLA, M. Vincent TRONCY, Mme Michèle GABILLAT, Mme Carole RIVIERE VANROKEGHEM et Mme Lætitia BERNARD.

#### **ARTICLE 6 :**

Pour l'utilisation de l'application de gestion de frais de déplacement, subdélégation est donnée aux agents ci-après pour valider les ordres de mission, les engagements de crédits et les pièces de mandatement correspondantes, pour les personnels de leur service ou unité, ou les personnels dont leur service bénéficie des prestations en application de l'arrêté portant organisation de la DREAL susvisé :

- MM. Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN, Patrick VERGNE ;
- M. Régis HONORE, secrétaire général, M. Thierry LAHACHE, secrétaire général délégué, Mmes Catherine PAILLE, cheffe de pôle budgétaire et financier, Cécile LABONNE, cheffe la mission pilotage, Jocelyne OSETE, cheffe du pôle ressources humaines, formation, Yasmine RAUGEL, cheffe de pôle ressources humaines, formation, GPEEC par intérim, Agnès BAILLEUL, adjointe au chef de pôle, chef d'unité carrière et suivi des effectifs Lyon, MM. Jean-François SALMON, chef de pôle logistique immobilier, Sodara HANG, chef de pôle technologie de l'information, Mme Anaïs ALBERTI, cheffe de pôle déléguée technologies de l'information, MM. Stéphane KALUZNY, chef d'unité équipement des technologies de l'information et de la communication, Guy VILLENEUVE, chef d'unité délégué équipement des technologies de l'information et de la communication, Stéphane BOISMENU, chef d'unité réseaux-serveurs, Thierry MATHAT, chef d'unité délégué réseaux-serveurs ;
- M. Nicolas CROSSONNEAU, adjoint au chef de la délégation de zone et préparation à la crise et M. Hervé DUMURGIER, chef d'unité défense et sécurité civiles, délégation de zone préparation à la crise ;
- M. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysages, M. Christophe MERLIN, chef de service délégué, M. Julien DURAND, chef de pôle opérationnel Est, M. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle, MM. Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, Cyrille BERNAGAUD, chef de pôle affaire foncière et financière, Mmes Aurélie BRUGIERE, adjointe, Florence GEREMIA, cheffe de l'unité Lyon, pôle affaires foncières et financières, MM. Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel ouest, François GRANET, adjoint au chef de pôle, Guillaume ASTAIX, responsable d'opérations routières, coordonnateur des chargés d'affaires routières, M. Sébastien CERZO, responsable d'opérations routières et référent « infrastructures », Mme Carole EVELLIN MONTAGNE, cheffe de pôle stratégie animation et M. Christophe BALLETT-BAZ, chef de pôle délégué;
- M. Mohammed SAIDI, chef du service pilotage, animation et ressources humaines régionales et Mme Marie- Paule JUILHARD, cheffe de service déléguée ;
- Mme Karine BERGER, cheffe du service connaissance, information, développement durable et autorité environnementale et M. David PIGOT, chef de service délégué, M. Christophe LIBERT , adjoint de la cheffe de service, chargé du pilotage du système d'information, Mme Magali DI SALVO, cheffe de pôle systèmes d'information géographique, Julien LARDEMER, chef de pôle adjoint, François-Xavier ROBIN, chef de pôle connaissance et observations statistiques, Mme Anne DUCRET, cheffe de pôle adjoint, M. Yves POTHIER, chef de pôle adjoint, Mme Mireille FAUCON, cheffe de pôle autorité environnementale, MM Yves MEINIER, chef de pôle adjoint, Denis FRANCON, chef de pôle stratégie et développement durable, Mme Odile JEANNIN, cheffe de pôle déléguée ;
- M. Christophe CHARRIER, chef du service bassin Rhône-méditerranée et plan Rhône, Mme Hélène MICHAUX, adjointe au chef de service et Mme Clara VILLAR, cheffe du pôle plan Rhône ;
- M. Alain BERTHELOT, chef du pôle interrégional de production des statistiques du logement et de la construction ;

- Mme Sabine MATHONNET, cheffe du service habitat, construction, ville durable, M. Vincent TIBI, adjoint au chef de service, M. Jérôme BECCA VIN, chef de pôle parc privé, bâtiment, ville durable et Mme Lydie BOSC, cheffe de pôle parc public et politiques sociales du logement ;
- M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, M. Romain CAMPILLO, chef de service délégué, M. Jean-Jacques FORQUIN, chef de pôle climat, air énergie, Mme Évelyne BERNARD, cheffe de pôle déléguée, MM. Gérard CARTAILLAC, chef de pôle risques chroniques, Yves EPRINCHARD, chef de pôle délégué, Mme Ghislaine GUIMONT, cheffe de service adjoint, chef du pôle canalisations appareils à pression canalisations et appareils à pression, Mme Carole CHRISTOPHE, cheffe de pôle risques sanitaires, sol et sous-sol et M. Pierre FAY, chef – de pôle délégué, Thomas DEVILLERS, chef de pôle risques accidentels ;
- M. Gilles PIROUX, chef du service prévention des risques naturels et hydrauliques et Mme Nicole CARRIE, cheffe de service déléguée, MM. Jean-Luc BARRIER, délégué au chef de pôle ouvrages hydrauliques, chargé de mission GEMAPI, Olivier BONNER, adjoint au chef de pôle ouvrages hydrauliques, chargé de la coordination technique et des barrages concédés, Mme Mériem LABBAS, adjointe au chef de service, MM. Frédéric COURTES, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Rhône amont Saône, Pierre-Marie BECHON, adjoint au chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Rhône amont Saône, chef d'unité hydrométrie Rhône-Alpes, Pierre-Yves VALANTIN, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Grand Delta, Mme Claire BOULET DESBAREAU, adjointe au chef de pôle, MM. Pascal HERRERA chef d'unité hydrométrie Nîmes, Yann LABORDA, chef d'unité prévision, Alain GAUTHERON, chef de pôle hydrométrie, prévision des crues Alpes du Nord, Mmes Sylvie CABOCHE, Sylvia BILLOTTET et Patricia SALIBA, assistantes du service prévention des risques naturels et hydrauliques, Julie CHEVRIER, cheffe du pôle hydrométrie, prévision des crues Allier, MM. Pascal SAUZE, chef d'unité hydrométrie maintenance Auvergne, Jérémi DUMAS, chef d'unité service, prévision des crues Allier et Samuel GOYARD, chargé de mission hydrologie au pôle hydrométrie, prévision des crues Allier ;
- M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, Mme Marie-Hélène GRAVIER, cheffe de service déléguée eau hydroélectricité et nature, MM. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service, chef de pôle politique de l'eau, Jérôme CROSNIER, délégué au chef de pôle, Mmes Brigitte GENIN, cheffe de l'unité laboratoire, cheffe de projet hydrobiologie et DCE, Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service, chef de pôle police de l'eau et hydroélectricité, Isabelle CHARLEMAGNE, adjointe au chef de pôle, MM. Olivier RICHARD, chef de pôle politique de la nature, Julien MESTRALLET, chef de pôle préservation des milieux et des espèces, Mmes Carine PAGLIARI-THIBERT, adjointe au chef de pôle et Marie-Paule MONDIERE pour le BOP 113 ;
- Mme Fabienne SOLER, cheffe du service commande publique et prestations comptables et Mme Aline DUGOUAT adjointe ;
- Mme Cendrine PIERRE, cheffe du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules, M. Laurent ALBERT, chef de service délégué, M. Frédéric EVESQUE, chef de pôle contrôle secteur Est et Mmes Myriam LAURENT-BROUTY, cheffe de pôle réglementation secteur Est, Estelle POUTOU, cheffe du pôle contrôle et réglementation Ouest ;
- M. Patrick MARZIN, chef de l'unité départementale de l'Ain, M. Jean-Pierre SCALIA, adjoint au chef de l'unité et Mme Edith GALIUSSI, assistante au chef de l'unité départementale de l'Ain ;
- M. Gilles GEFFRAYE, chef de l'unité interdépartementale Drôme-Ardèche, M. Boris VALLAT, adjoint au chef de l'unité et Mme Laurence DEYGAS, assistante du chef d'unité ;
- M. Mathias PIEYRE, chef de l'unité départementale de l'Isère, ainsi que M. Bruno GABET et Mme Claire - Marie N'GUESSAN, adjoints au chef de l'unité ;
- M. Pascal SIMONIN chef de l'unité interdépartementale Loire Haute-Loire, M. Fabrice CHAZOT, chef de l'unité interdépartementale délégué dans la Haute-Loire, et Mme Corinne DESIDERIO, coordonnateur cellule eau, air, risques, chargée de mission risques ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale Rhône et Mme Magalie ESCOFFIER, Christophe POLGE, Mme Christelle MARNET, adjoints au chef de l'unité, M Yves DUCROS, chef de la cellule véhicules et Mme Marie-José SEVEYRAC, assistante du chef de l'unité départementale du Rhône et Mmes Valérie LANCESTRE, Marie-Claude FERRER, Nadine CHARLEUX assistantes de chefs de cellule ;
- Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, cheffe de l'unité interdépartementale des deux Savoie, M. Christian GUILLET, adjoint au chef de l'unité, Mme Carole BLASCO, assistante du chef de l'unité interdépartementale des deux Savoie et Mme Isabelle NOUCHY, assistante de l'adjoint d'unité et de la chargée de mission Qualité de l'air Lyon Turin Ferroviaire ;
- MM. Pierre VINCHES, chef délégué de l'unité interdépartementale Cantal-Allier-Puy-de-Dôme, Lionel LABEILLE, adjoint au chef de l'unité
- Mme Céline DAUJAN, cheffe de la mission juridique et Guillaume GARDETTE adjoint à la cheffe de la mission juridique ; ;

- Mme Géraldine DEROZIER, chef de la mission communication ;
- M. Jean-François BOSSUAT, chef du bureau d'analyse des risques et pollutions industriels, MM. Christian VEIDIG et Vincent PERCHE, adjoints au chef de bureau ;
- M. Marc HOONAKKER, chef du BETCGB ;
- Mme Caroline COUTOUT, chef de la division de Lyon de l'autorité de sûreté nucléaire, ainsi que MM. Olivier VEYRET, Richard ESCOFFIER et Olivier RICHARD, Fabrice DUFOUR et Régis BECQ ;
- Mme Monique NOVAT, coordonnatrice de la MIGT 6 et Mme Mireille GRAVIER-BERDET, secrétaire générale de la MIGT.

Pour valider le transfert des états de frais de déplacement vers l'application comptable Chorus, délégation est donnée à :

- Mmes Catherine PAILLE, cheffe du pôle budgétaire et financier, M. Stéphane VINCENT, gestionnaire unité comptable, au pôle budgétaire et financier ;
- Mme Marie-Christine CHAROUD, responsable de la cellule financière, service prévention des risques industriels, climat air énergie, pour le BOP 181 ;
- M. Sébastien MOLINIER et Mme Marie-Paule MONDIERE, pour le BOP 113.

#### **ARTICLE 7 :**

- Des habilitations sont accordées aux agents, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à compter du 2019, pour l'utilisation du progiciel CHORUS, des logiciels Chorus formulaires et Argos interfacés avec CHORUS et l'utilisation des cartes achat. Une décision spécifique d'habilitation de la directrice liste les habilitations valant validation dans ces logiciels ou outils financiers. Ce document nominatif interne, régulièrement mis à jour, ne fait pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la région Auvergne Rhône-Alpes.

#### **ARTICLE 8 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise NOARS, MM. Eric TANAYS, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire relatif à l'attribution et au paiement des subventions dans le périmètre de leurs domaines d'activités respectifs.

Pour les arrêtés et les conventions attributifs, cette subdélégation est limitée aux subventions pour lesquelles le montant de la participation de l'État est inférieur à 150 000 € pour les subventions d'investissement et pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marché publics.

- M. Nicolas CROSSONNEAU adjoint au chef de la délégation de zone et préparation à la crise ;
- M. Fabrice GRAVIER, chef du service mobilité aménagement paysages, M. Christophe MERLIN, chef de service délégué, M. Julien DURAND, chef de pôle opérationnel Est, MM. Fabrice BRIET, adjoint au chef de pôle, Olivier MURRU, chef de pôle opérationnel Métropole lyonnaise, Eric SEPTAUBRE, chef de pôle opérationnel Ouest, François GRANET, adjoint au chef de pôle, Mme Carole EVELLIN-MONTAGNE, cheffe de pôle stratégie animation, M. Christophe BALLETT-BAZ, délégué au chef de pôle ;
- Mme Karine BERGER, cheffe du service connaissance, information, développement durable et autorité environnementale, M. David PIGOT, chef de service délégué et Christophe LIBERT adjoint de la cheffe de service ;
- Mme Sabine MATHONNET, cheffe du service habitat, construction, ville durable, M. Vincent TIBI, adjoint au chef de service, M. Jérôme BECCA VIN, chef de pôle parc privé, bâtiment, ville durable et Mme Lydie BOSC, cheffe de pôle parc public et politiques sociales du logement ;
- M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie et M. Romain CAMPILLO, chef de service délégué ;
- M. Gilles PIROUX, chef du service prévention des risques naturels et hydrauliques, Mme Nicole CARRIE cheffe de service délégué et Mériem LABBAS adjoint au chef de service ;
- M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, Mme Marie-Hélène GRAVIER, cheffe de service eau hydroélectricité et nature déléguée, Mme Emmanuelle ISSARTEL, adjointe au chef de service et M. Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef de service ;
- M. Christophe CHARRIER, chef du service bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône, Mme Hélène MICHAUX, adjointe au chef de service ;
- M. Régis HONORE, secrétaire général et M. Thierry LAHACHE, secrétaire général délégué ;
- Mme Cendrine PIERRE, cheffe du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules et M. Laurent ALBERT chef de service délégué ;
- M. Patrick MARZIN, chef de l'unité départementale de l'Ain ;
- M. Pierre VINCHES, chef délégué de l'unité interdépartementale Cantal-Allier-Puy-de Dôme ;

- M. Gilles GEFFRAYE, chef de l'unité interdépartementale Drôme-Ardèche ;
- M. Mathias PIEYRE, chef de l'unité départementale de l'Isère ;
- M. Pascal SIMONIN chef de l'unité interdépartementale de la Haute-Loire ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale Rhône ;
- Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, cheffe de l'unité interdépartementale des deux Savoie ;
- Mme Cécile DAUJAN, cheffe de la mission juridique ;
- Mme Géraldine DEROZIER, cheffe de la mission communication.

Pour les arrêtés et les conventions attributifs, cette subdélégation est limitée aux subventions pour lesquelles le montant de la participation de l'État est inférieur à 50 000 € :

- MM. Julien MESTRALLET, chef de pôle préservation des milieux et des espèces, service eau hydroélectricité, nature, Olivier RICHARD, chef de pôle politique de la nature, Jérôme CROSNIER, délégué au chef de pôle politique de l'eau, Mme Brigitte GENIN, cheffe de l'unité laboratoire, chef de projet hydrobiologie et DCE,
- Mme Carole CHRISTOPHE, cheffe de pôle risques sanitaires, sols et sous-sol, service prévention des risques industriels, climat air, énergie, MM. Gérard CARTAILLAC, chef de pôle risques chroniques, Yves EPRINCHARD, chef de pôle délégué, Jean-Jacques FORQUIN, chef de pôle climat, air énergie, Mme Évelyne BERNARD, cheffe de pôle déléguée,
- M. Denis FRANCON, chef de pôle stratégie et développement durable, service connaissance, information, développement durable, autorité environnementale.

#### **ARTICLE 9 :**

Sont exclus de la présente subdélégation :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- en cas de demande de passer outre le refus de visa du contrôleur budgétaire, la lettre de saisine du ministre concerné ;
- en cas d'avis préalable défavorable, la décision de l'ordonnateur informant le contrôleur budgétaire des motifs de ne pas se conformer à l'avis donné ;
- les décisions financières relevant du titre 6 d'un montant égal ou supérieur à 150 000 €, concernant les associations, les entreprises, ou les personnes physiques.

#### **ARTICLE 10:**

L'arrêté antérieur n°DREAL-SG-2019-03-06-30 du 6 mars 2019 de Madame Françoise NOARS, portant délégation de signature aux agents de la DREAL pour les compétences en matière de responsable de budgets opérationnels de programme et de responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État, est abrogé.

#### **ARTICLE 11 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur adjoint de la DREAL en charge des affaires générales sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 4 juin 2019  
pour le Préfet, et par délégation,  
La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

*Signé*

Françoise NOARS

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

**Note technique du 7 juin 2019  
portant à connaissance le nombre  
maximum de loups (*Canis lupus*) dont  
la destruction est autorisée en 2019**

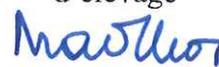
Ce jour, le 7 juin 2019, le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage m'a communiqué un rapport faisant état d'un effectif estimé à l'issue du suivi réalisé au cours de l'hiver 2018-2019 de 530 loups sur le territoire français.

Pour l'application de l'arrêté interministériel du 19 février 2018 modifié fixant le nombre maximum de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée chaque année, **le nombre maximum de spécimens de loups (mâles ou femelles, jeunes ou adultes) dont la destruction est autorisée, en application de l'ensemble des dérogations déjà accordées par les préfets ou qui pourront être accordées par eux, est fixé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 à 53 loups**, correspondant à 10 % de l'effectif moyen estimé à l'issue du suivi hivernal 2018-2019 de la population de loups.

Cette note sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'à l'adresse suivante : « <http://www.auvergne-rhonealpes.developpement-durable.gouv.fr/mission-loup-r1323.html> ». Elle sera également diffusée directement auprès des préfets de départements concernés.

Lyon, le **07 JUIN 2019**

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet coordonnateur du plan national  
d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités  
d'élevage



Pascal MAILHOS